

17 avril 1987

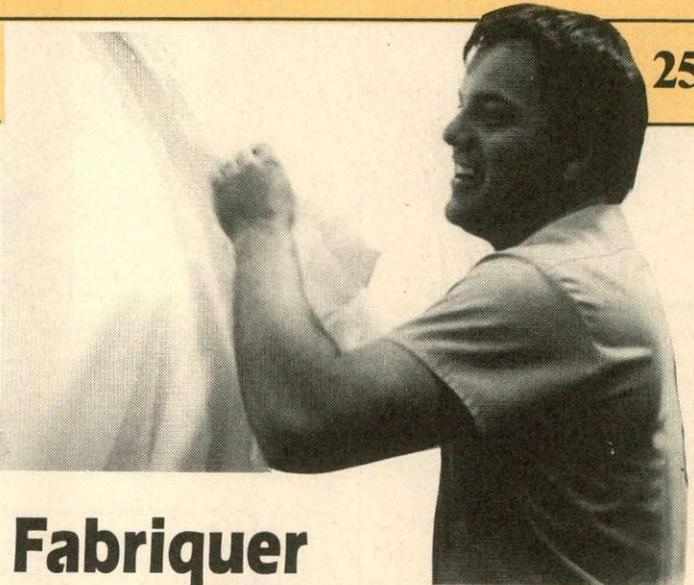
256

Libre-échange

Un dossier inter-centrales sur les implications d'une entente de libre-échange avec les États-Unis dans le secteur des communications et des industries culturelles.



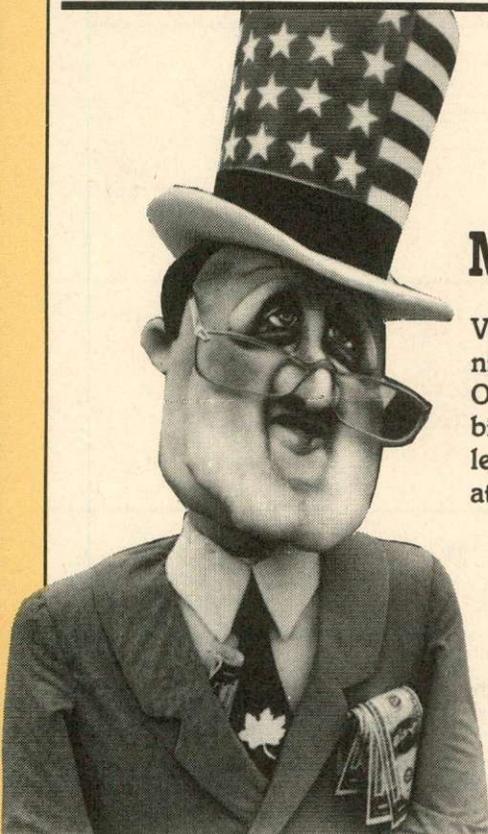
Pages 15-18



Fabriquer du papier et plus!

Les travailleuses et travailleurs de Papiers Perkins, dans la région de Montréal, fabriquent de la pâte et du papier, mais aussi différents produits que nous utilisons tous les jours: du papier hygiénique, des serviettes de table, etc. Ils nous expliquent le processus de fabrication et nous parlent de leurs négociations regroupées en cours.

Pages 3-7



MANIF

Vous n'avez pas pu venir «fêter» avec nous à Ottawa, le 5 avril? Eh bien! On se reprendra le 1^{er} mai. On vous y attend.

mai

Page 19

AUSSI

DES NOUVELLES CSN DE:

* Saint-Simon * Laval * Drummondville * Cap-de-la-Madeleine * Baie-Jolie * Montréal * Sorel * Côte-Nord *



Rassemblement des femmes

Quelque 500 femmes syndiquées à la CSN se sont retrouvées, le 4 avril dernier, pour échanger et discuter. Cette fois-ci, de l'avis général, les échanges ont pris une tournure différente. Les questions ont été abordées avec plus de concret et de vécu. Au coeur des débats: les problèmes économiques qui s'avèrent souvent des obstacles à l'égalité et à l'autonomie des femmes.

Pages 12-14

nouvelles CSN

Rédaction

Jean-Ann Bouchard
Michel Crête
Roger Deslauriers
Guy Ferland
Luc Gosselin
Henri Jalbert
Pierre Paquette
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Conception graphique

Jean Gladu

Caricaturiste

Garnotte

Photographes

Alain Chagnon
Archives CSN
Louise DeGrosbois
Robert Fréchette

Montage

Mychèle Arbour

Composition

Tricycle compo

Impression

Métropole Litho

Distribution

l'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)



Calendrier des instances du mouvement

(mis à jour au 10-4-87)

Avril

26	27	28	29	30	1	2
			Congrès Conseil central de Shawinigan			
			Congrès Conseil central du Haut-Richelieu			

Mai

3	4	5	6	7	8	9
		Congrès Conseil central Outaouais				Colloque Conseil central Montréal
		Congrès Conseil central Nord-Ouest				
		Ass. gén. Conseil central Montréal				

10	11	12	13	14	15	16
Congrès Fédération du commerce						Bureau fédéral FEESP

17	18	19	20	21	22	23
Congrès FAS						
			Ass. gén. Rich.-Yamaska			

24	25	26	27	28	29	30
Congrès FAS		Congrès Conseil central des Laurentides				
			Ass. gén. Thetford			

Juin

7	8	9	10	11	12	13
			Congrès FEESP			
				Bureau fédéral Métallurgie		

JE VOUS PROMÈTS
QUE JE
VAIS
L'ÉTUDIER!!



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

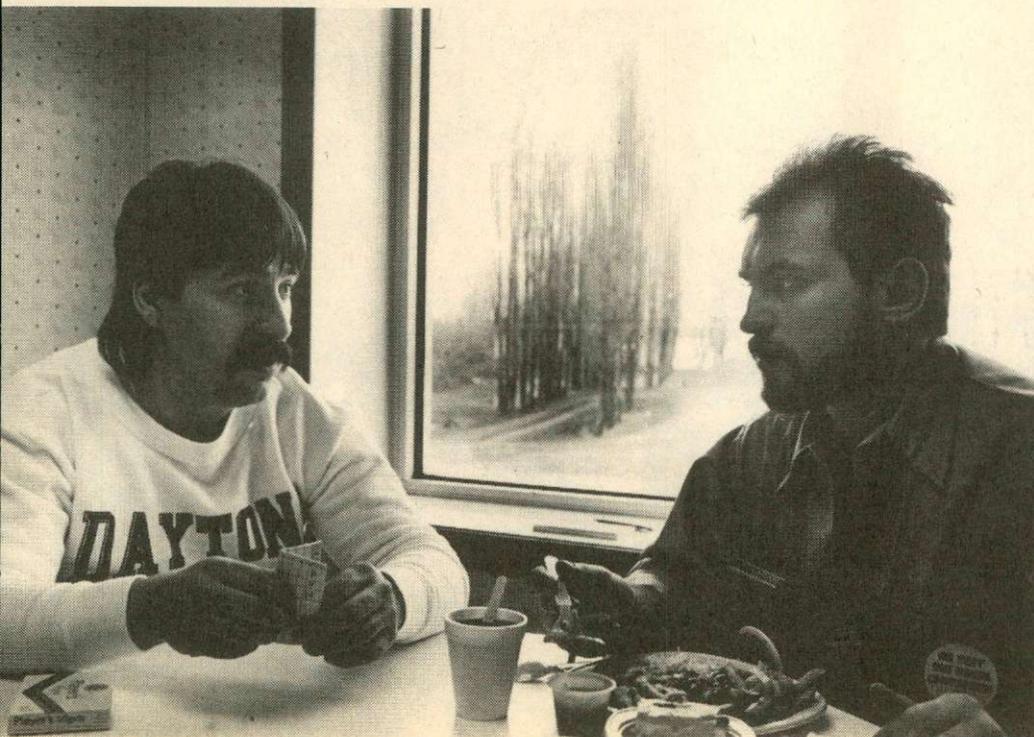
ICI, ON PORTE LE MACARON!

Les Papiers Perkins à Candiac. L'endroit est une fourmilière où l'on s'affaire vingt-quatre heures par jour, à l'année longue. Au point de départ, d'immenses ballots de papier à recycler. Au coeur des opérations, la fabrication de la pâte et des immenses rouleaux de papier. En bout de ligne, des boîtes pleines de rouleaux de papier hygiénique et d'essuie-tout, une production qui s'en va en bonne partie dans les grandes chaînes de distribution du Québec.

par Henri Jalbert

Les Papiers Perkins à Laval. Deuxième étape: nous passons du sud au nord de Montréal. Ici, on fabrique d'autres produits à partir du papier fabriqué à Candiac: des serviettes de table, des nappes et des napperons. Il y a fort à parier que la dernière fois que vous vous êtes payé un hamburger ou des morceaux de poulet dans un «fast food», vous vous soyez essuyé le bout des lèvres avec une serviette fabriquée ici.

Négocier à une même table. Cette année, pour la première fois, ces deux syndicats affiliés à la FTPF-CSN négocient ensemble leur convention collective. Il y a une table commune pour l'ensemble des quelque 260 travailleuses et travailleurs des deux usines, et des tables locales pour les points particuliers à chaque usine. Et dans chacune des usines, le mot d'ordre est lancé. On vous y accueille avec une phrase: «Ici, on porte le macaron». Et tout le monde se promène en affichant bien haut: «On veut une bonne convention».



Réjean Boucher et Patrick Jean.

Des besoins similaires

« Cette année, on négocie avec les travailleuses et les travailleurs de Laval, et nous sommes en bonne position pour le faire car nos besoins sont similaires, nous pouvons donc facilement les harmoniser, et de plus, nos conventions finissent en même temps ».

Midi, l'heure du lunch. Réjean Boucher et Patrick Jean discutent convention collective et négociations. « *La négociation commune, c'est bien vu par le monde. On a travaillé cette entente-là pendant un an.* »

D'ailleurs, cela faisait plusieurs années que ces deux syndicats, qui font face à un même employeur, parlaient de la possibilité d'une telle entente. Aussi, les objectifs du regroupement ont-ils été clairement établis dans des documents communs: améliorer les conditions de travail, éviter la suren-

chère de l'employeur qui pourrait être tenté de jouer un groupe contre l'autre; harmoniser les revendications d'intérêt commun; organiser l'appui aux demandes d'intérêt commun; bâtir une solidarité effective de l'ensemble des salariés des deux usines.

On en est maintenant rendu au coeur même de la négociation. Les clauses mineures sont en grande partie réglées. Restent les gros points du normatif tels que les changements technologiques, les sous-contrats, l'action positive et les clauses salariales.

La protection des emplois

Les emplois sont au coeur de cette négociation. En plus de l'action positive, c'est donc dans la négociation des clauses concernant les changements technologiques et les sous-contrats qu'une grande partie des énergies sont mises.

Concernant les changements technologiques, les travailleuses et travailleurs des usines Perkins de Candiac et Laval revendiquent tout particulièrement le droit de négocier les changements technologiques et le droit à la formation de façon à protéger l'emploi

de ceux et celles qui oeuvrent déjà depuis plusieurs années dans ces usines.

Pour ce qui est des sous-contrats, les travailleurs et travailleuses font face à diverses situations dans plusieurs départements, où il est nécessaire de garantir les emplois existants et futurs.

La situation de l'entreprise

Comme dans toute négociation, les deux syndicats ont scruté de près la situation de l'entreprise, en l'occurrence Les Papiers Perkins Ltée, propriétaire des deux usines de Candiac et de Laval.

En 1985, la compagnie avait un chiffre de vente de plus de 52 millions de dollars. Une estimation conservatrice pour 1986 donne un chiffre de vente de l'ordre de 57 millions de dollars.

Par ailleurs, les profits distribués aux actionnaires, selon les chiffres qui sont disponibles, sont supérieurs à quatre millions de dollars. Comme dans l'ensemble de l'industrie du papier et de transformation du papier, il s'agit là d'un secteur florissant et qui, dans son ensemble, génère chaque année des profits de plusieurs centaines de millions de dollars.

profits de plusieurs centaines de millions de dollars.

Un peu d'histoire

Si le syndicat CSN de l'usine de Candiac a le même nombre d'années d'existence que l'usine, il en va autrement de celui de l'usine de Laval qui a connu, au départ, une période d'affiliation à une union internationale jusqu'au milieu des années '70.

Ancien président du syndicat international et premier président du syndicat FTPF-CSN, Georges Ross a été au coeur du changement d'allégeance syndicale et de la négociation de la première convention CSN, avec comme résultat une convention collective refaite au complet, une augmentation salariale moyenne de 60% et l'acceptation d'un des principes historiques de la reconnaissance du travail des femmes: à travail égal, salaire égal.

Gisèle Binette et Jean-Paul Girard se joignent à Georges Ross pour raconter cette période où **«on était tous ensemble et on se tenait les coudes serrés»**. D'ailleurs, 75% de ceux et celles qui ont vécu cette période sont toujours à l'usine de Laval.



Jean-Paul Girard, Gisèle Binette et Georges Ross.

«On n'avait jamais de contacts avec l'union internationale; il n'y avait qu'une seule personne qui menait; on n'avait pas de services; on l'a mis dehors». «Les cotisations, on ne voyait pas la couleur de ça, ça s'en allait ailleurs». «Aujourd'hui, on a des bons services à la CSN, et on voit à nos affaires».

Laissons le dernier mot à Georges Ross: «Avant, il y avait la CSN à Candiatic et une union internationale ici. Ça ne pouvait pas marcher. Aujourd'hui, on est ensemble à l'intérieur de la CSN. Ça nous permet de négocier ensemble, de faire les ajustements nécessaires ensemble, de progresser».

La progression des salaires

Lors du changement d'allégeance syndicale, le salaire moyen à l'usine de Laval était de \$2.50 l'heure, à peine un cran au-dessus du salaire minimum du temps. Il a fallu une grève pour obtenir une bonne convention collective et des gains importants, y compris un salaire moyen de \$4.00 l'heure.

Aujourd'hui, le salaire moyen est d'environ \$12.00 l'heure. S'il est légèrement plus élevé à Candiatic, c'est à cause de la présence de la machine à papier, où les salaires sont supérieurs dans l'ensemble de l'industrie papetière.

L'accès à l'égalité

Encore plus que l'historique «à travail égal, salaire égal», les femmes (et les hommes aussi) réclament de meilleures garanties d'égalité pour tout le monde. Mais pour ce, faut-il que le droit à l'égalité existe à l'embauche. Or, depuis quelques années déjà, l'employeur n'embauche plus de femmes.

Par ailleurs, si les femmes ont progressé énormément depuis plusieurs années, encore faudra-t-il qu'elles aient véritablement accès à tous les postes, y compris aux postes les plus élevés.

À deux reprises, Claire Paradis a «ouvert» des postes qui semblaient réservés uniquement aux hommes à l'usine de Laval. En 1975, quand elle obtint un poste de «chauffeur de lift», puis en 1980, quand elle devint la première femme à obtenir un poste d'opératrice sur une machine à serviettes de table.

Reste, dans son cas, le poste le plus élevé: celui d'opérateur sur une machine à serviettes de table imprimées. Techniquement, il y a deux diffé-



Lise Desormeaux, inspectrice à la production et remplaçante comme opératrice de machine à papier hygiénique, et Jacqueline Hébert, opératrice de machine à papier hygiénique, en discussion à la cafétéria de l'usine de Candiatic.



Claire Paradis

rences: la présence d'une «petite imprimerie» intégrée à la machine et la présence de solvants. Et une légère différence du taux horaire... à la hausse!

Claire laisse entendre qu'il y a peut-être parfois un manque de confiance sur cette question, mais que le fait que le travail soit «moins propre» et qu'il y ait des solvants joue un rôle important dans le fait que les femmes se retrouvent à d'autres postes.

«Quand ça sera réglé, il y aura peut-être plus de femmes qui appliqueront sur ces postes», glisse-t-elle dans la conversation. En fait, vu d'un angle auquel nous n'avons pas toujours été habitués, les revendications menées sous le thème «accès à l'égalité» portent aussi des revendications d'amélioration générale de la qualité de vie au travail pour tout le monde.

De Candiac à Laval

Il n'est pas fréquent de visiter de fond en comble des usines de fabrication et de transformation du papier. Nous avons profité de

celle qui s'offrait à nous pour rapporter à nos lecteurs un reportage photographique sur l'art de fabriquer la pâte et le

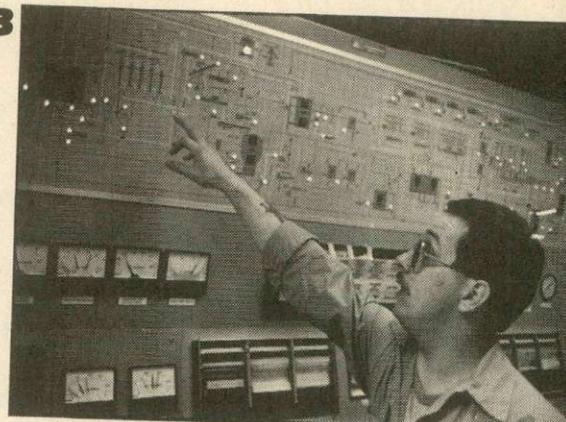
papier, ainsi que des produits utilitaires comme le papier hygiénique et les serviettes de table.



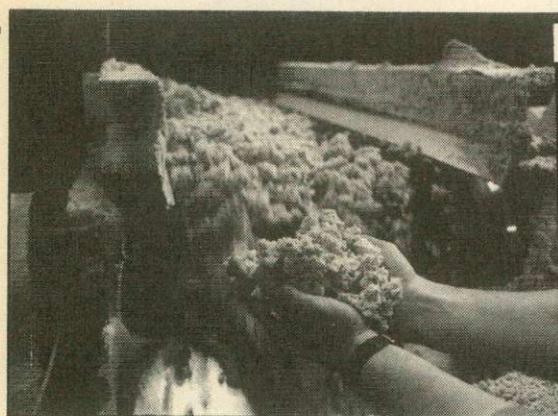
1 Ce papier dans l'entrepôt de Candiac, il faut le recycler.



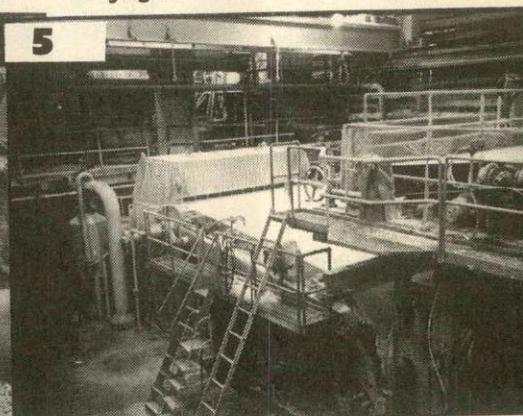
2 Le papier est projeté dans une cuve de broyage.



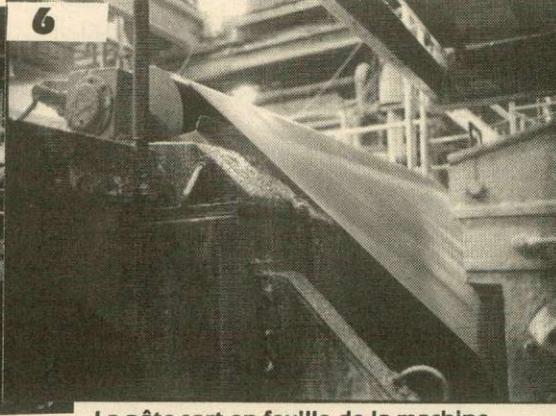
3 Une grande partie des opérations est automatisée.



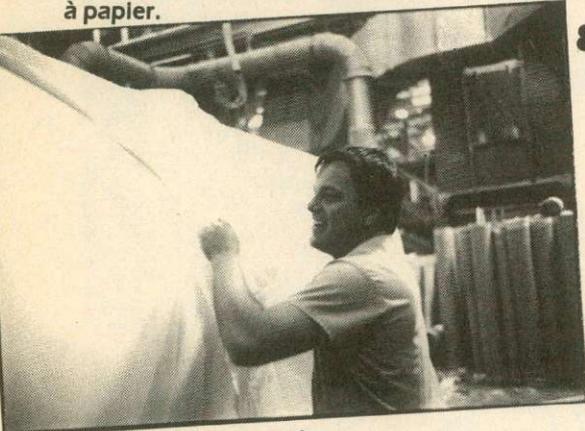
4 Le papier à recycler est devenu de la pâte à papier.



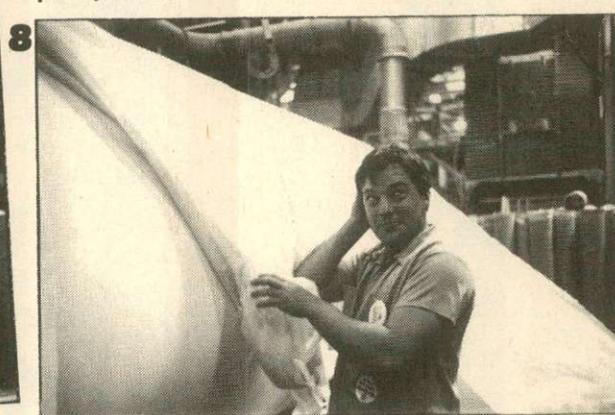
5 La pâte parvient à la machine à papier.



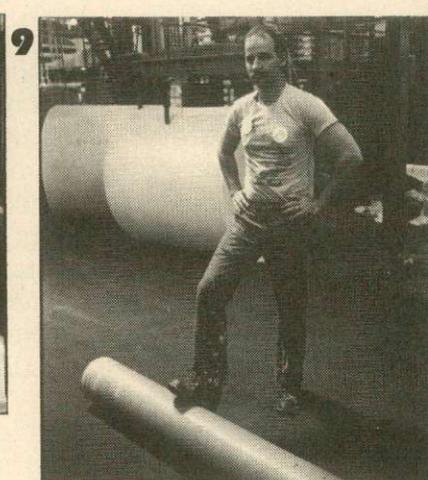
6 La pâte sort en feuille de la machine.



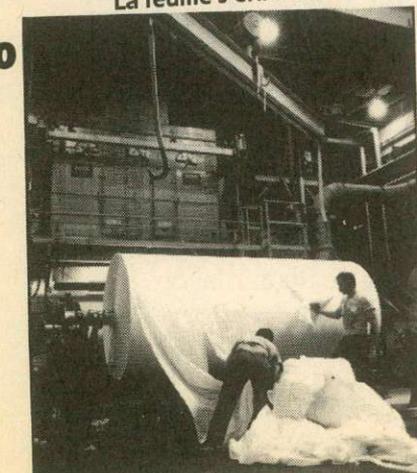
7 La feuille s'enroule.



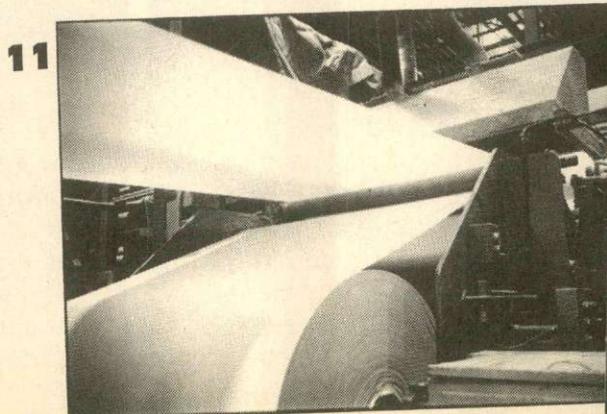
8 Et voilà le rouleau.



9 Il y a de quoi être fier.



10 Le rouleau de papier est terminé; on en recommence un autre.

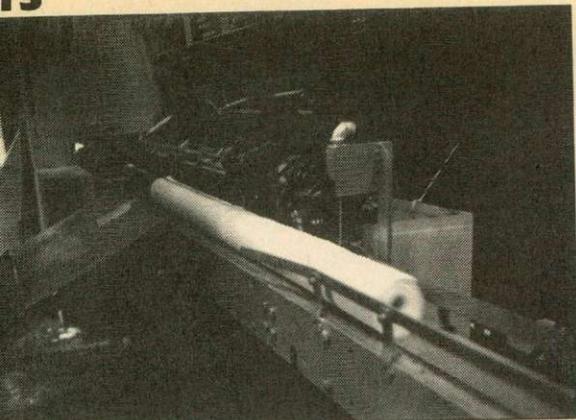


11 Il faut deux rouleaux pour faire du papier hygiénique «2 plis».



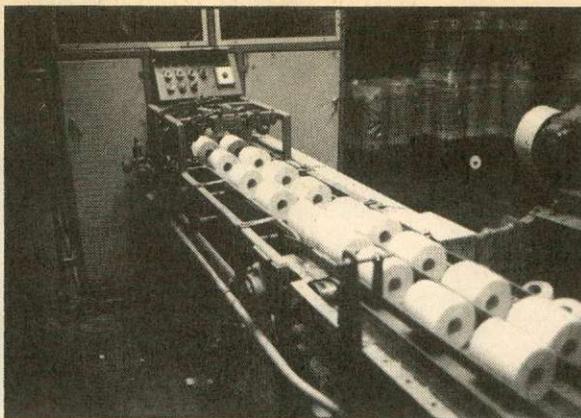
12 Les gros rouleaux deviennent petits rouleaux.

13



Les petits rouleaux sont acheminés vers la scie.

14



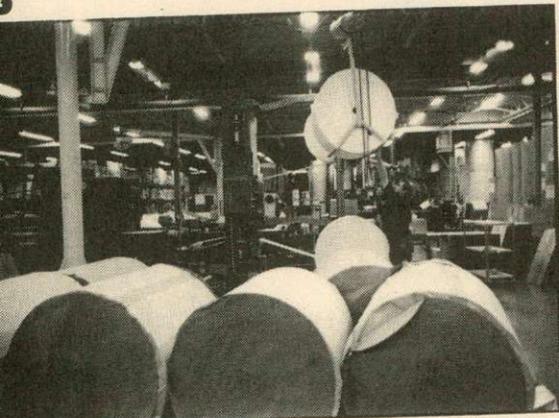
Et voilà du papier hygiénique.

15



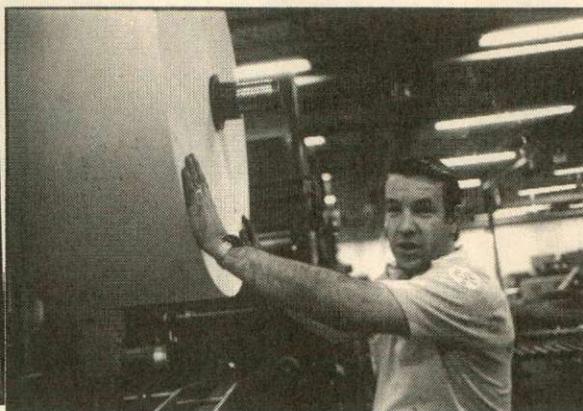
Section emballage.

16



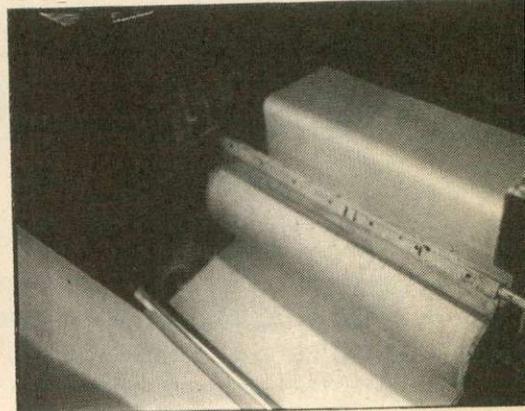
D'autres rouleaux arrivent sous emballage à Laval.

17



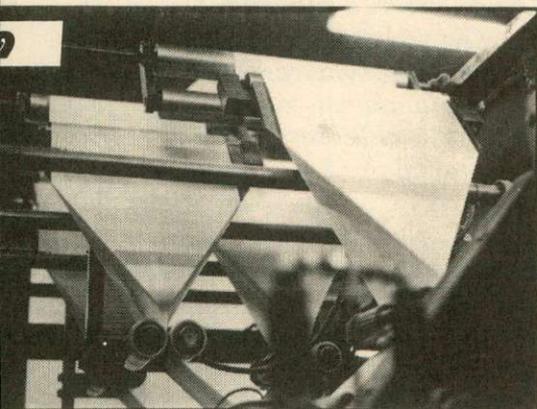
Un rouleau est installé sur la machine à serviettes de table.

18



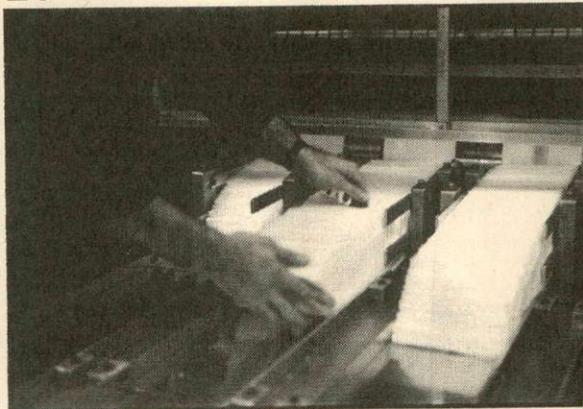
Le papier passe dans un rouleau à gaufrer qui le rend plus absorbant.

19



Le papier est coupé et plié.

20



Les serviettes sortent regroupées en paquets.

21



Le produit fini est emballé.

22



Pas de problème, le département de l'entretien est là.

23



Le produit fini est entreposé, tout comme les rouleaux à l'arrivée.

24



Les rebuts de papier retournent à Candiac pour être recyclés.

« On nous perçoit comme les « latinos » du Nord »

— Gérald Larose

En mettant fin, au congrès de juin 1986, à l'affiliation internationale de la CSN à la CMT, le congrès signifiait clairement sa volonté de travailler sur d'autres bases à l'organisation de la solidarité avec les travailleurs et les travailleuses des autres pays. En multipliant, par exemple, les contacts directs et bi-latéraux avec des organisations syndicales avec lesquelles, à différents égards, notre mouvement est en situation de développer des liens plus étroits. C'est dans cette perspective qu'il faut situer le voyage-éclair qui a conduit le président de la CSN Gérald Larose dans cinq pays d'Amérique latine du 2 au 18 mars dernier: le Chili, l'Équateur, la Bolivie, le Pérou et le Nicaragua. Il était accompagné de Peter Bakvis, adjoint à l'exécutif.

Gérald Larose rappelle qu'à sa connaissance, c'est la première fois que la CSN effectue ce type de contacts, qui se situent en-dehors du cadre plus régulier, plus statique même, des congrès. « Discuter sur le terrain, directement et librement, avec les dirigeants et les militants de dizaines d'organisations différentes, parfois même concurrentes, cela permet de se faire une opinion fondée pas seulement sur les textes et les déclarations mais aussi sur le réel, sur le quotidien », constate au départ Gérald Larose.

À mon avis, même si une visite aussi rapide ne permet pas de prétendre avoir tout vu et tout compris, elle contribue sans l'ombre d'un doute à préciser les analyses qui pourront être faites en vue d'actions possibles dans le futur.

Le FMI

La plupart des pays visités ont été aux prises avec des régimes militaires et autoritaires, quotidiennement soumis aux diktats de l'impérialisme américain, qui agit en particulier par le biais

du Fonds monétaire international (FMI); certains le sont encore.

Le FMI, comme a pu le constater le président de la CSN, véhicule sur ce continent les mêmes thèses néo-libérales qui ont la faveur de plusieurs pays occidentaux, dans la foulée du réaganisme. « Ce sont les populations qui en font les frais. On peut le voir dans la prolifération des bidonvilles à la périphérie de presque toutes les capitales. La pauvreté est omniprésente. »

Mais les exigences du Fonds monétaire vont à l'encontre de l'amélioration de la situation des populations. « Les privatisations sont à la mode comme ici. On assiste, sous la pression du FMI, à la réduction des programmes sociaux. Les contraintes faites à l'expansion du capital sont allégées, les normes minimales par exemple », souligne-t-il.

Fragiles acquis

Ce qui a particulièrement frappé les représentants de la CSN, c'est la très grande sensibilité de leurs interlocuteurs à l'ensemble des droits démo-

cratiques. La plupart ayant connu des interventions régulières de régimes militaires, cela explique certes qu'ils soient à ce point sensibles aux fragiles acquis qui ont pu être gagnés, dans certains pays.

Coopératives ouvrières

Gérald Larose dit qu'il a fait de la « prospection syndicale » en Amérique latine. « Comment, sans devenir prétentieux, établir des relations bi-latérales profitables à tout le monde. C'est là-dessus qu'on continue de travailler et c'est ce sur quoi portera l'essentiel du rapport que nous livrerons à l'exécutif sous peu », dit-il. Au plan des collaborations possibles, il donne en exemple le Chili. Voilà un pays qui a connu une longue expérience syndicale avant l'intervention violente du régime Pinochet. Dans ce qui les a intéressés le plus dans nos discussions, ce sont les Coopératives ouvrières de production, sur lesquelles nous commençons à développer une expertise intéressante, ici au Québec.

Joseph Giguère

Au Pérou, par ailleurs, c'est un ex-président du Conseil central de Québec, Joseph Giguère, ainsi que sa compagne Marie-Claire, qui ont guidé les représentants de la CSN. Au Nicaragua, Gérald Larose a déploré que ce pays doive consacrer ses maigres ressources à la résistance contre l'agression américaine. « Les États-Unis devraient comprendre et accepter que ce pays a le droit de vivre », a-t-il constaté.

«La grande majorité des syndicalistes rencontrés semblaient au fait, du moins globalement, de notre situation en tant que Québécois en Amérique

du Nord. On nous perçoit d'ailleurs un peu comme les «latinos» du Nord. Ce sont des sympathies qui nous permettront de bâtir des liens plus serrés,

comme nous l'espérons», a-t-il confié à Nouvelles CSN.

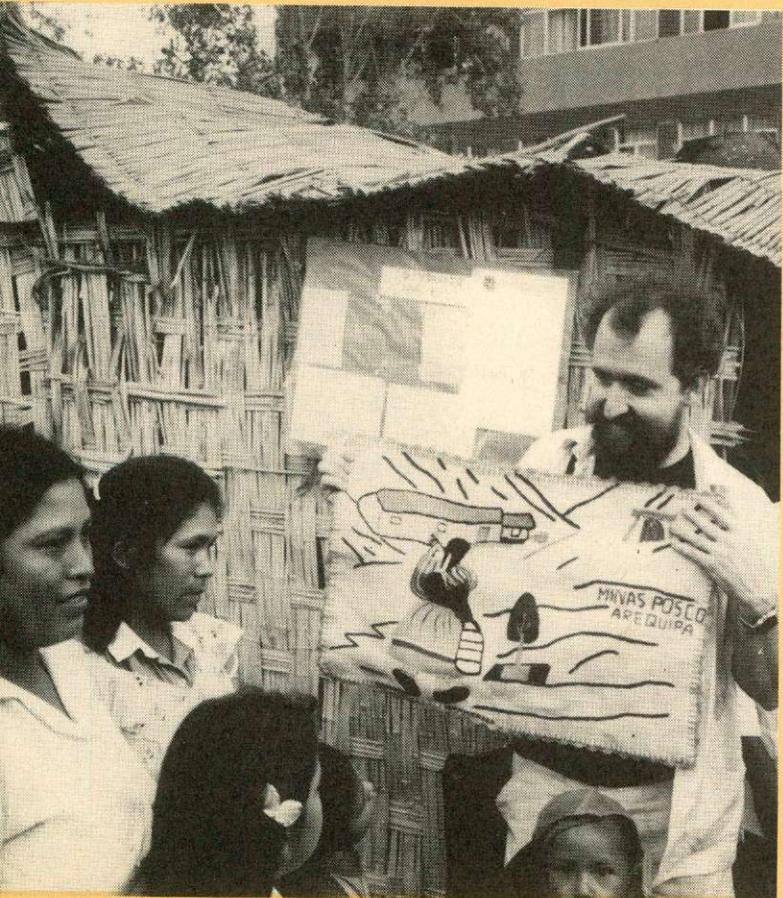
Michel Rioux



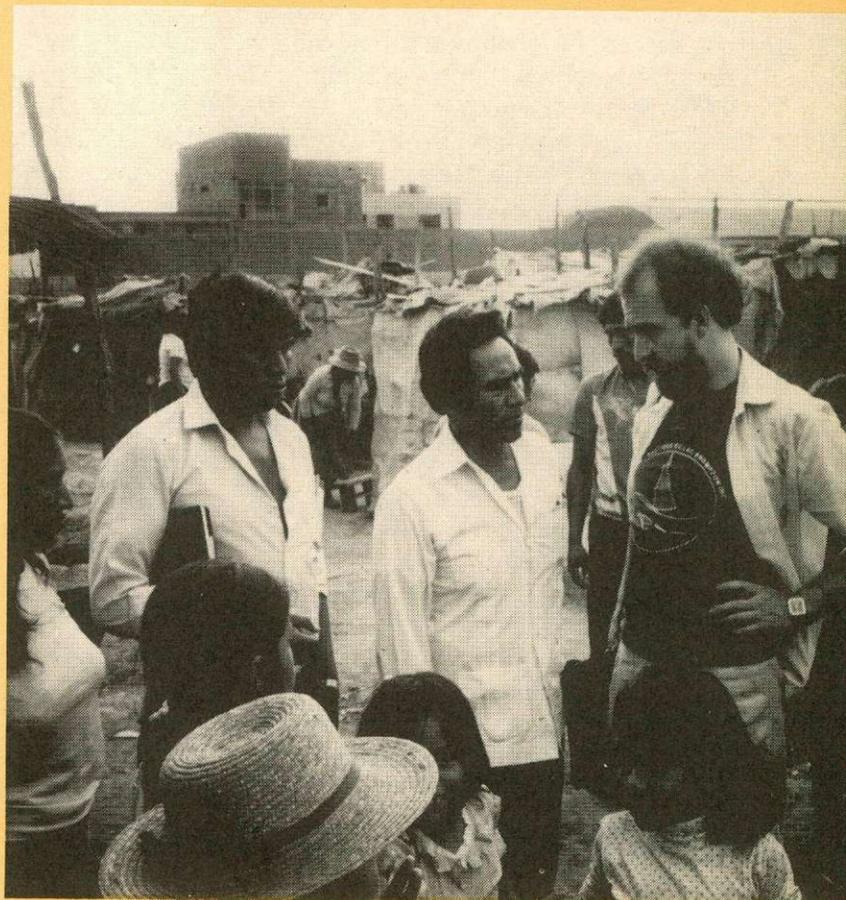
En Bolivie, Gérald Larose a rencontré le président de la Centrale ouvrière bolivienne, Juan Lechín.



Dans une usine de fabrication de produits de nylon, Gérald Larose et Joseph Giguère, ex-président du Conseil central de Québec, ont eu l'occasion de discuter avec un groupe de travailleurs.



Des femmes de mineurs, qui occupent le stade San Luís, à Lima, ont remis au président de la CSN un souvenir de leur lutte.



Au Pérou, les mineurs de la mine Canaria protestent contre la fermeture de leur mine.

Un pays riche où règne la pauvreté

Anne-Marie David, présidente du Comité de la condition féminine de la CSN, revenait à la mi-mars d'une conférence internationale organisée aux Philippines par la Coalition d'associations de femmes Gabriella, ainsi appelée du nom d'une combattante philippine du temps de la domination espagnole.

Elle avait été approchée par le Comité Québec-Philippines qui voulait y déléguer une personne impliquée à la fois dans le mouvement des femmes et le mouvement syndical, et qui pourrait au retour parler de la situation des femmes aux Philippines.

Une expérience hors du commun qu'elle raconte pour Nouvelles CSN.

« C'était une rencontre différente des rencontres internationales où l'on assiste habituellement à de nombreuses conférences et où l'on prend part à des visites organisées. Au contraire, on procédait plutôt à de brefs exposés suivis de véritable travail « sur le terrain ».

La guerre au quotidien

« Réparties en différents groupes, nous étions à peu près 60 femmes d'une vingtaine de pays. Le groupe auquel je me suis jointe s'occupait plus particulièrement de l'aspect « militarisation ». Non pas comme nous l'entendons le plus souvent, dans le sens de « danger nucléaire », bien que ce soit une menace très présente avec les bases militaires et les ogives sur leur territoire, mais plutôt dans le sens d'une menace plus immédiate: **dans le quotidien, pour elles, il y a la guerre!**

« J'avais choisi ce groupe parce que la paix est une question qui me préoccupe. Je voudrais que les mouvements de femmes ici au Québec attachent autant d'importance au dossier de la paix qu'à celui de la maternité ou celui de l'accès à l'égalité. Pour moi, la paix ça veut dire aussi la justice dans le monde. La lutte que les peuples, les

femmes des pays du tiers-monde mènent contre leur oppression, c'est la réponse à la violence quotidienne qui leur est faite.

« C'est cet aspect-là qui m'intéressait.

« Notre petit groupe s'est donc rendu dans l'île de Mindanao, dans le sud du pays. Cette région est souvent présentée comme une région effervescente, très agitée. Ce n'est pas la guerre, avec bombes, convois militaires, mais c'est le contrôle, la surveillance constante et des actions violentes dirigées contre tout ce qui peut paraître subversif.

Saccages et barrages

« Des militaires sont liés à des groupes d'extrême-droite pour qui l'idée même de prise en charge de soi est dangereuse. Par exemple, des femmes des bidonvilles s'étaient fait un jardin de plantes médicinales et avaient organisé, avec les moyens du bord, une clinique de nutrition pour les enfants. Une journée, sans qu'on sache pourquoi, tout a été saccagé par des membres de ces groupes fanatiques qui soupçonnent les paysans d'être aidés par les communistes.

« À deux reprises, dans la région où nous étions, j'ai vu des barrages

routiers: les gens étaient interrogés, fouillés. »

Travail et pauvreté

Comment vivent les femmes, dans ces conditions-là?

« D'abord, elles sont très pauvres. Il n'y a pas d'eau courante; elles doivent donc s'approvisionner à un point d'eau. Elles lavent tous les jours les vêtements pour les reporter le lendemain. Il n'y a pas de lit: nous couchons par terre, sur des nattes.

« Mais ce qui m'a fascinée, c'est que la vie s'organise malgré tout. Tu vis avec l'essentiel.

« Ce n'est pas cet aspect-là, de grande pauvreté, qui est pénible. Ce que j'ai trouvé le plus difficile, ce qu'elles trouvent harassant, c'est la quantité, la dureté du travail. Elles arrivent aux champs dès 4h00 du matin et n'en repartent qu'en milieu ou en fin d'après-midi. En nous énumérant tout ce qu'elles faisaient dans une journée, elles se rendaient compte qu'elles travaillaient plus dur que les hommes, même aux champs. »

Inégalités et harcèlement sexuel

« Elles sont conscientes des inégalités. Elles nous disaient: « quand les hommes ont de l'argent, souvent ils



vont le boire. Nous autres, avec l'argent qu'on a, on nourrit la famille et on entretient la maison».

«Chez Dole, une multinationale qui exploite d'immenses plantations d'ananas, des femmes essayent de se regrouper à l'intérieur du syndicat pour faire avancer la cause des femmes. Mais c'est vraiment à l'état embryonnaire. Un des problèmes auquel elles ont à faire face: le harcèlement sexuel. La plantation embauche 7,000 travailleuses et travailleurs réguliers et 600 occasionnel-le-s: elles sont souvent confrontées aux avances des contremaîtres si elles veulent avoir du travail.»

Le contrôle du sol

«Ce que je retiens de mon séjour? J'ai compris «sur le terrain» ce que ça signifiait, le problème de la possession de la terre dans le tiers-monde. Ce sont ceux qui possèdent le sol qui ont le contrôle. Ce sont les politiques des grands propriétaires terriens qui prévalent; et eux, ce qui les intéresse, c'est la monoculture: de l'ananas ou du riz ou du caoutchouc, à perte de vue.

«C'est un pays qui est riche, de toute évidence; contrairement à l'Afrique où c'est le désert à bien des endroits. Aux Philippines, c'est luxu-

riant, il y a de tout: de l'eau douce, du bois, du minerai; ils exportent partout dans le monde. Ce pourrait être un pays «développé»; les gens pourraient manger à leur faim. Mais le peuple ne possède rien!»

Comme des bêtes!

«Et puis, il y a le travail des femmes. tu sais, la phrase que j'écrivais pour le rapport du congrès, c'était comme une abstraction, c'était «une belle phrase»: «les femmes effectuent les 2/3 des heures de travail dans le monde, n'ont que 10% des revenus et ne possèdent que 1% des richesses»; eh bien! j'arrive aux Philippines, et les femmes nous disent, dans leur langue imagée: «Vous n'avez qu'à regarder nos mains, vous allez voir comment notre travail est difficile». C'est ça que je retiens: elles travaillent comme des bêtes.

«Pourtant, des gens qui sont allés aux Philippines il y a trois ans m'ont dit que le mouvement des femmes est en train de prendre un essor incroyable. Et ce que j'ai pu voir, c'est que dans le moindre petit village perdu, il se trouve souvent une femme qui essaie de regrouper les paysannes pour les aider à s'organiser, à mieux s'en sortir.»

Un parti

«Je pense que le mouvement des femmes aux Philippines est probablement un des mieux organisés. Elles ont formé un parti, le parti Kaïba, et elles présentent trois candidates. Ce n'est pas nécessairement un parti féministe comme on l'entendrait ici, c'est-à-dire avec uniquement des revendications comme femmes; elles ont des revendications sur la réforme agraire, des revendications aussi larges que le peuple en a, finalement.

«Elles ont décidé qu'elles pouvaient former un parti pour plusieurs raisons: entre autres parce que le mouvement des femmes est très fort, qu'elles sont intéressées à la politique, qu'elles peuvent amener des changements importants, et aussi parce qu'actuellement, c'est une femme qui est présidente du pays et que c'est un facteur psychologique important.

«Même si elles ne sont pas nécessairement d'accord avec Madame Aquino!»

**Propos recueillis par
Lise Gauthier.**

Le bilan d'un Rassemblement



«Ce qui doit dominer en termes de perspectives, ce sont les luttes économiques. Les femmes sont pauvres. Elles sont toujours été pauvres mais en plus, s'ajoute maintenant le fait qu'elles doivent payer le prix de leur émancipation. À l'heure de la libre entreprise, du

libre-échange, de la privatisation, de la dérèglementation, de la diminution du rôle de l'État, les femmes n'ont pas le choix de se battre et d'occuper d'autres terrains.. Pour être entendues, écoutées, il nous faudra retourner à une forme de radicalisme. La situation exige peut-être que nous soyons radicales. Dans ces périodes de démobi-

lisation, peut-être qu'on attirerait plus de femmes en étant plus tranchantes et ce, tout en développant nos alliances avec les autres femmes d'ici et d'ailleurs, parce que c'est le même ordre économique qui nous exploite toutes».

– Extrait du discours de clôture de Monique Simard, 1^{ère} vice-présidente de la CSN

Prendre conscience, mieux comprendre

Le 4 avril dernier, près de 450 femmes, travailleuses syndiquées, non syndiquées, sans emploi, provenant de différentes régions du Québec, participaient au Rassemblement '87 des femmes de la CSN dont le thème était: «Si le travail m'était conté... autrement». «Certes, nous espérons une participation plus grande des femmes de la CSN, avoue Anne-Marie David, présidente du Comité national de la condition féminine. Malgré cela, le Rassemblement '87 des femmes de la CSN a été une réussite, si l'on tient particulièrement compte de la qualité des interventions. Ce qui marque le Rassemblement '87, c'est la conscience qu'ont les femmes de leur oppression. Les femmes veulent mieux comprendre les orientations actuelles des gouvernements pour arriver à identifier et à défoncer les barrières faisant obstacle à leur égalité».

Nouvelles CSN a demandé à Anne-Marie David de nous livrer les grandes conclusions du Rassemblement '87 des femmes de la CSN.

Bâtir des alliances

Une plus grande ouverture vers les autres groupes d'ici et d'ailleurs, favoriser les alliances dans les milieux de travail, des outils d'information vulgarisés sur les grands aspects de l'économie, voilà en résumé ce qui ressort des propositions acheminées par les travailleuses dans les ateliers touchant la fiscalité, les programmes d'accès à l'égalité, les rapports avec les usagères et les bénévoles, la solidarité internationale et la paix.

«Précisément, les travailleuses demandent à la CSN de produire des documents vulgarisés sur la fiscalité et ses enjeux pour les femmes, ce qui leur permettrait de mieux intervenir dans leur milieu de travail et leur région. Sur les rapports avec les autres groupes non syndicaux dans les milieux de travail, la tenue de sessions de formation conjointes avec les bénévoles, les comités de bénéficiaires, etc., pourrait favoriser les alliances durant toute l'année et éviter ainsi de ne les interpellier qu'au moment de la négociation. Nos problèmes sont communs. On peut suggérer d'accorder de

l'espace à ces groupes dans le journal local du syndicat», explique Anne-Marie David.

Comités syndicaux

«La création de comités de condition féminine est encore plus que jamais nécessaire dans les milieux de travail. Si les femmes sont plus présentes sur les comités exécutifs, elles constatent aussi que c'est très difficile de jouer tous les rôles en même temps.»

La santé-sécurité

«Dans le domaine de la santé-sécurité, les femmes constatent que les mentalités ont peu ou pas changé. C'est un monde encore typiquement



Anne-Marie David, présidente du Comité national de la condition féminine de la CSN.

masculin. On voit encore le travail des femmes comme peu dangereux, sans trop de répercussions sur leur santé. On ne sait pratiquement rien des maladies du travail des femmes. Pourtant, plusieurs postes de travail, même dans les ghettos d'emplois dits féminins, les bureaux par exemple, comportent des dangers pour la santé des femmes.

«Nous devons faire l'effort à la CSN pour que la sensibilisation, la formation sur la santé et la sécurité au travail soient orientées aussi vers les besoins des femmes; c'est là une carence que plusieurs travailleuses ont constatée.»

Un réseau de garderie

Parmi toutes les revendications discutées par les femmes dans les ateliers, la création d'un réseau universel de garderies reste la revendication majeure ralliant toutes les travailleuses. L'absence de services de garde en régions et dans plusieurs localités est un poids social et financier de plus en plus difficile à supporter. Le débat est d'autant plus ravivé chez les travailleuses, avec la récente parution, sur ce sujet, du rapport du gouvernement Mulroney, avec lequel les femmes sont en profond désaccord.

En désaccord

«Les femmes se sont dites en désaccord avec les politiques mises de l'avant par les deux gouvernements, et particulièrement avec le Gouvernement fédéral. Le projet fédéral est inacceptable parce qu'il favorise le financement des individus au détriment d'un réseau et de plus, il n'écarte nullement la possibilité de financer des garderies privées à but lucratif.»

Améliorer les conditions de vie, de travail des femmes n'a jamais été facile. Mais Anne-Marie David reste optimiste. Les femmes sont rendues beaucoup plus loin que l'on pense dans leur perception d'elles-mêmes. Elles savent désormais ce qu'elles veulent, ce que vaut leur travail. Elles veulent maintenant les outils, les moyens, pour comprendre et ensuite agir.

Patience, stratégie, solidarité

Léanne Poulin est employée à la compagnie Papier Scott de Lennoxville. Cette petite entreprise, qui fabrique du papier hygiénique «sans finition», compte au total 55 employé-e-s dont quatre seulement sont des femmes.

C'est par le biais du Conseil central de Sherbrooke que Léanne Poulin s'est intéressée au Rassemblement '87 des femmes de la CSN, sur lequel elle comptait beaucoup pour obtenir des renseignements plus détaillés sur l'application des programmes d'accès à l'égalité.

Attention, ne vous y trompez pas! Les quatre travailleuses de Papier Scott ont déjà acquis une bonne expérience de travail dans des emplois traditionnellement occupés par des hommes. Mais elles voulaient en savoir plus long sur les lois, leurs droits, et savoir ce qui se passait ailleurs.

Leur intégration dans un département où les emplois sont traditionnellement occupés par les hommes n'a pas été facile. Patience, stratégie, diplomatie, solidarité; aujourd'hui, elles ont réussi à se faire accepter, et mieux encore...

Voici ce que Léanne Poulin nous a raconté.

Deux années d'attente

En 1978-1979, Papier Scott décide de fermer le département de finition où travaillaient Léanne Poulin et trois autres femmes. Durant six ans, elle y a occupé le poste d'emballieuse. «Après la fermeture du département, j'ai été deux ans à attendre, à espérer que l'employeur rouvre le département», comme on semblait le lui laisser croire. «Entretemps, une autre fille est allée travailler au département de la préparation de la pâte. Et puis, je me suis décidée, j'en ai parlé au syndicat, j'avais aussi plus d'ancienneté que certains hommes.»

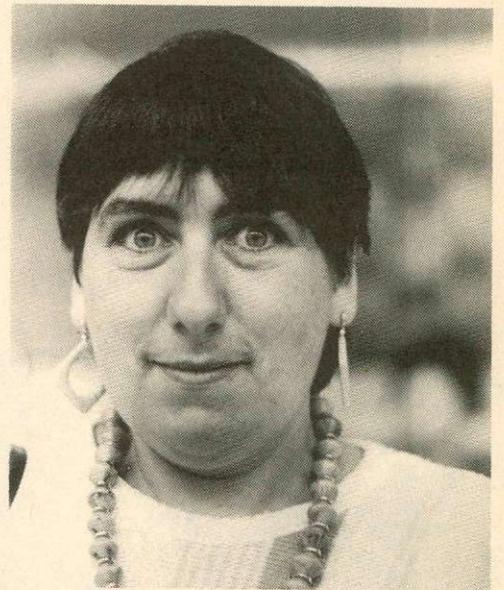
«Nous avons toujours eu l'appui du syndicat, mais, même avec l'appui du syndicat, ça n'a pas été facile. Les gars disaient que les filles, avec leur ancienneté, allaient «bumper» des hommes qui faisaient vivre leur famille. On allait «bumper» en haut, comme on dit naturellement dans l'usine. En haut, c'était unique-

ment des emplois occupés par des hommes.»

Évidemment, on peut imaginer que cette division des postes de travail n'était pas seulement physique; en haut, les hommes gagnant plus cher, en bas les femmes gagnant moins.

Léanne Poulin occupe aujourd'hui le poste d'aide préposée à la pâte, qu'elle trouve de plus en plus intéressant malgré le fait que ce soit très dur physiquement. C'est aussi fatigant pour les hommes que pour les femmes, comme nous l'a expliqué Léanne. «Les ballots de papier que nous déversons dans la machine à pâte pèsent environ 450 livres, emballés avec de la broche qu'il faut couper. Il y a aussi les barils de fer contenant le liquide qu'il faut manipuler.»

Quand les femmes ont commencé à travailler au département de préparation de la pâte, il a fallu qu'elles



Léanne Poulin, aide-préposée à la préparation de la pâte à la compagnie Papier Scott.

s'organisent. Par exemple, explique-t-elle, au début, quand quelque chose brisait, le contremaître les accusaient. «C'était facile. Alors on a dit aux gars et au contremaître que lorsque nous briserions quelque chose, nous allions le dire, contrairement à l'habitude des gars. Finalement, ils ont compris qu'ils ne pouvaient jouer ce jeu là.»

«Aujourd'hui, certains hommes nous avouent qu'ils aiment mieux travailler avec des femmes. Le travail n'attend pas. Tout compte fait, on a fini par leur faire accepter l'esprit d'équipe», conclut-elle.



Carole Gauthier intervenante sociale au CLSC des Trois-Saumons à Mont-Joli.

Devine dans quel atelier je suis?

Carole Gauthier, la dernière du groupe à livrer ses impressions, me demande en riant: «Devine dans quel atelier je suis?» Après une

seconde d'hésitation, «dans celui des mères», lui ai-je répondu.

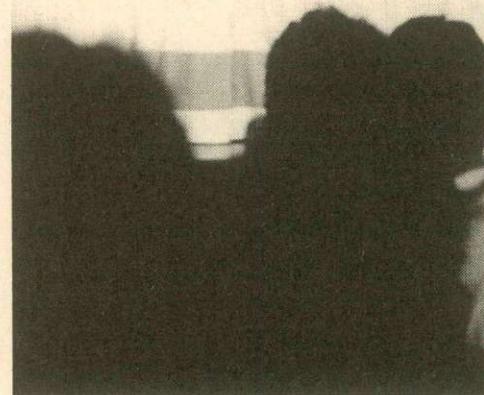
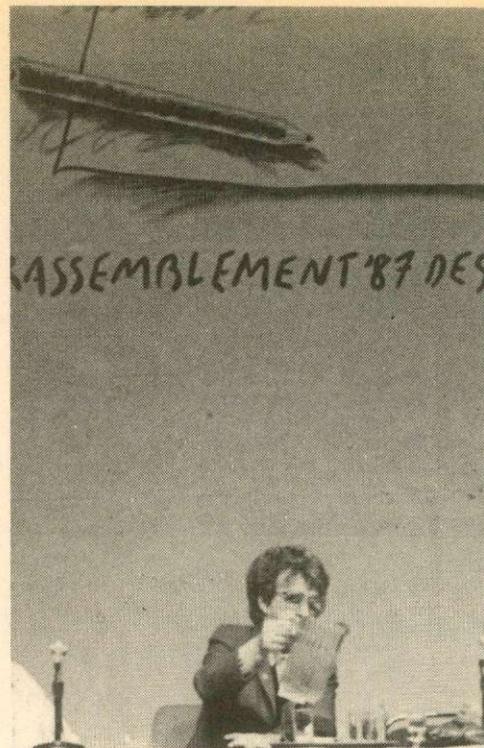
Enceinte depuis sept mois – son premier bébé – les questions touchant le travail et les responsabilités parentales, le militantisme, le partage des tâches, sont devenues des préoccupations plus concrètes, avoue-t-elle.

«Qu'est-ce que tu veux dire par «plus concrètes»? Avant, ce n'était pas concret, ces questions-là?»

«Oui, mais je ne me sentais pas aussi directement concernée. Je n'avais pas d'enfant. Par exemple, au niveau des services de garde, chez nous, ce n'est pas compliqué, il n'y a rien.»

«De quoi parlez-vous dans votre atelier?»

«On a d'abord parlé de la question du militantisme et des rôles parentaux. C'est important quand on a des enfants de décentraliser les tâches syndicales, de partager le pouvoir avec plus de monde dans son syndicat. Mais, ce qui me frappe beaucoup dans les discussions, c'est que j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de femmes, des mères, qui travaillent à temps plein parce qu'elles n'ont pas le choix. Si je n'avais pas les avantages que j'ai (congé de maternité, congé sabbatique, etc), je ne sais pas si j'aurais un enfant. En tous les cas, je ne suis pas capable d'envisager ma maternité autrement.»



Louiselle Pilote, présidente du Syndicat des employé-e-s du Manoir Richelieu, est actuellement en tournée d'information à travers le Québec. Invitée par le Comité à prendre la parole dès l'ouverture du Rassemblement, Mme Pilote, tout en précisant qu'il s'agit d'une majorité de femmes impliquées dans ce conflit, a rappelé aux déléguées la nécessité pour toutes les travailleuses et les travailleurs de se faire respecter et de faire respecter leurs droits. Elle a aussi fait grand état du climat insupportable qui règne dans la région de Charlevoix. La population est divisée, les familles déchirées. Ça ne peut plus continuer ainsi. Qu'attend M. Bourassa pour intervenir?



De gauche à droite, Louise Jeffrey, Michèle Clément, Sonia Tremblay et Carole Gauthier.

Jean-Anne Bouchard

DANGER

LIBRE-ÉCHANGE

Bulletin de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange



No 6 • avril '87

Le libre-échange et le secteur culturel

Une double menace pour les emplois et la souveraineté

Le secteur culturel représente environ 50 000 emplois au Québec et plus de 200 000 au Canada. L'examen de la situation des échanges de biens et de services culturels entre le Canada et les États-Unis indique que non seulement le libre-échange aurait un impact négatif sur ces emplois, mais qu'il constitue également une menace pour la souveraineté et l'intégrité culturelles du Canada et du Québec.

En effet, le Canada et le Québec ont un déficit commercial important avec les États-Unis dans ces secteurs, et ces déficits existent même si les mesures protectionnistes dans le secteur culturel sont beaucoup plus importantes au Canada qu'aux États-Unis.

L'abolition de ces mesures protectionnistes, dans le cadre d'un accord de libre-échange, risque donc d'entraîner des déficits commerciaux encore plus

importants pour le Canada et le Québec, ce qui menace tant les emplois que le développement du secteur culturel au Canada et au Québec.

Plus de 200 000 emplois dans les industries culturelles

Les industries culturelles se composent d'activités très variées se rattachant principalement aux arts visuels, littéraires, scéniques, de même qu'au secteur des communications (radio, télévision, câblodistribution, presse, etc.).

Depuis que le débat s'est engagé sur le libre-échange avec les États-Unis, de nombreux intervenants ont réclamé que ces différentes composantes de la culture canadienne soient écartées des négociations.

Même le rapport Macdonald, bien que globalement favorable au libre-échange, suggérait que les industries culturelles soient exclues des négociations sur le libre-échange pour préserver l'identité nationale canadienne.

COMBIEN DE CES EMPLOIS SONT-ILS MENACÉS ?

Population active par secteur d'activité au Canada et au Québec en 1981 Industries culturelles*		
	CANADA	QUÉBEC
Édition et impression (journaux et périodiques)	44 360	7 980
Édition seulement	6 165	1 685
Radiodiffusion et télédiffusion	44 600	13 285
Bibliothèques et Musées	27 065	3 270
Cinéma	11 590	2 405
Production de films	8 515	2 930
Théâtre et autres spectacles	19 090	4 700
Services de publicité	25 905	5 950
Photographie	18 380	4 770
Total	205 670	46 975

* Tiré de Population active, tendance historique de l'activité économique, Statistique Canada, catalogue 92-925.

L'ampleur de la domination américaine

L'analyse de la balance commerciale du Canada et des États-Unis dans le secteur des biens et services culturels confirme l'ampleur de la domination américaine dans le champ culturel au Canada et au Québec.

Il faut souligner l'importance du déficit canadien dans le secteur culturel (biens et services), soit plus de 1 milliard de dollars en 1984, alors que pour cette même année le Canada a un excédent d'environ 2 milliards de dollars avec les États-Unis au titre de la balance commerciale globale des biens et services.

Le déficit dans le secteur culturel est dû en grande partie à l'activité des grandes multinationales américaines qui œuvrent déjà au Canada. Ainsi, en 1984, au seul chapitre de la distribution des films, le déficit commercial est de 142 millions \$, à la suite de redevances payées à l'étranger de 169 millions \$, dont 119 millions \$ payées à leur « maison-mère » américaine, par des filiales américaines installées au Canada.

On peut donc avancer que la disparition des mesures protectionnistes dans ce secteur d'activités signifiera une dépendance encore plus grande du marché canadien des biens et services culturels par rapport aux productions d'origine américaine.

En effet, compte tenu de l'ampleur du marché national américain qui peut soutenir une production importante de biens culturels comme des séries télévisées, des films, des disques, des logiciels ou encore de services culturels comme la distribution de film ou la publicité, la tentation sera forte, en l'absence de mesures protectionnistes, de procéder à un véritable dumping au Canada.



1984 (en milliers de dollars)	Commerce			États-Unis	Part des É.-U. dans le déficit commercial
	Importations	Exportations	Balance		
Produits culturels					
Livres	581 247	119 214	-462 033	-375 373	81,2 %
Journaux, revues et périodiques	465 861	178 161	-287 700	-262 711	91,3 %
Films cinématographiques et photographiques	42 658	8 434	-34 224	-30 869	90,2 %
Bandes vidéo enregistrées	10 939	—	-10 939	-10 181	93,0 %
Bandes audio enregistrées	15 322	—	-15 322	-11 059	72,2 %
Disques de phonographe et disques vidéo	20 256	7 675	-12 581	-6 481	51,5 %
Oeuvres d'art	56 372	20 111	-36 261	-26 002	68,9 %
Total	1 192 655	333 595	-859 060	-721 676	84,0 %



Notre déficit commercial de 1984 dans le secteur des biens culturels s'élève à 859 060 000 \$

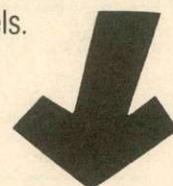
Comme on peut le constater à la lecture de ce tableau, la balance commerciale du Canada est déficitaire pour tous les types de produits culturels, et la majeure partie de ce déficit est attribuable à nos échanges avec les États-Unis. En effet, la part des États-Unis s'élève à 84 pour cent de l'ensemble du déficit de la balance commerciale du Canada dans le secteur culturel.

Les États-Unis comptent pour plus de 90 pour cent du déficit commercial

du Canada pour les journaux et les périodiques, les films cinématographiques et photographiques et les bandes vidéo enregistrées; pour plus de 80 pour cent du déficit dans l'édition (livres); entre 60 et 80 pour cent pour les bandes audio enregistrées, les disques phono et vidéo, et les œuvres d'art.

... et à 223 292 000 \$ dans les services culturels

Comme le démontre ce tableau, et comme nous l'avons déjà constaté dans le cas des biens culturels, c'est principalement les États-Unis qui sont responsables de notre déficit pour les services culturels.



1984 (en milliers de dollars)	Commerce			États-Unis	Part des É.-U. dans le déficit commercial
	Paiements	Recettes	Balance		
Présentation et émission de films et vidéo	171 912	24 600	-147 312	-132 312	89,8 %
Fabrication d'enregistrements sonores, radio-diffusion et interprétation de la musique	64 295	4 718	-59 577	-54 988	92,2 %
Éditions de livres, journaux et périodiques	6 740	442	-6 298	-4 915	78,0 %
Total partiel	242 947	29 760	-213 187	-192 241	
Autres transactions, au titre des services commerciaux et divers, sauf intérêts et paiements de dividendes	34 412	24 301	-10 111	-8 698	86,0 %
Total, transactions au titre des services commerciaux	277 359	54 061	-223 298	-200 939	90,0 %

L'importance des mesures protectionnistes

Les mesures protectionnistes mises en place au Canada sont importantes non seulement pour assurer la survie de certaines entreprises, mais surtout pour sauvegarder la culture et l'identité canadienne et québécoise.

Voici quelques exemples des principales mesures existantes, tant au Canada qu'aux États-Unis, concernant le commerce des biens et des services culturels, et qui risquent de disparaître avec l'abolition des barrières tarifaires et non-tarifaires, advenant un pacte global de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.



La radiodiffusion

Le Canada impose un tarif de 11,3 pour cent pour les enregistrements à caractère musical ou publicitaire, et de 13,7 pour cent sur les disques de phonographes non musicaux. Il n'y a pas de tarif pour l'entrée de ces produits aux États-Unis.

Par ailleurs, depuis 1969, le CRTC ne permet pas à un investisseur étranger de détenir plus de 20 pour cent des droits de propriété d'une entreprise de radiodiffusion, ni de siéger au conseil d'administration. Les États-Unis limitent également à 20 pour cent la part de l'investissement étranger dans les entreprises de radiodiffusion.

Le CRTC a fixé à un minimum de 30 pour cent la part du contenu canadien pour les stations de radio. Pour les stations francophones, la part de musique vocale francophone s'établit à un minimum de 55 pour cent pour les stations AM et à un minimum de 65 pour cent pour les stations FM. Aux États-Unis, il n'existe pas de contrôle sur l'origine du contenu de la programmation.

Le Canada dispose d'une législation très importante (loi C-58) qui prévoit que les dépenses pour la publicité s'adressant au public canadien, faite à partir d'une station de radio étrangère, ne sont pas déductibles d'impôts. Cette

mesure a pour but d'empêcher que la publicité dans les régions frontalières avec les États-Unis soit acheminée vers des stations américaines qui émettent également au Canada.



La télévision

L'importation d'enregistrements audiovisuels au Canada est soumise à un tarif douanier de 11,3 pour cent, alors que les États-Unis n'imposent aucun tarif sur ces produits.

Le CRTC exerce un contrôle sévère comme dans le cas de la radiodiffusion. La loi C-58 s'applique également dans le secteur de la télédiffusion.

Le CRTC a en outre adopté en 1979 une réglementation obligeant les câblodistributeurs à distribuer en priorité le signal canadien lorsqu'il peut être substitué au signal américain. Selon certaines estimations, ceci représenterait près de 100 millions de dollars de revenus pour les téléviseurs canadiens.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que Radio-Canada et Téléfilm soutiennent les productions privées de séries télévisées et que le Québec subventionne de plusieurs façons la télévision francophone, pour assurer la présence d'émissions culturelles en français, compte tenu du nombre et de la diversité des canaux télévisés qui offrent une programmation en anglais au public québécois.



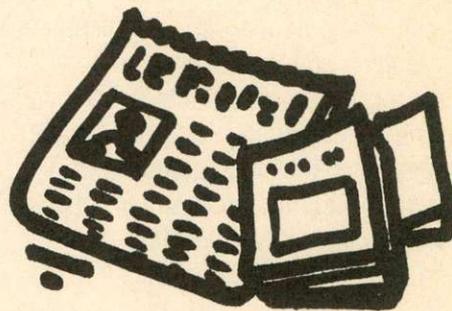
La câblodistribution

Dans ce cas, le CRTC impose les mêmes contraintes que dans le cas de la radio et de la télévision pour ce qui est de la participation étrangère aux actifs et à l'administration des entreprises de câblodistribution.

Le CRTC privilégie les câblodistributeurs par le biais de la substitution prioritaire du signal canadien en cas de signaux identiques.

Le CRTC prévoit également que les câblodistributeurs ne doivent distribuer qu'un canal éducatif et trois canaux commerciaux américains. Des normes minimales sont imposées quant au contenu des canaux spécialisés (Muchmusic, télévision payante).

Par ailleurs, les canaux spécialisés ne paient pas de droits pour importer et redistribuer au Canada les signaux de radio ou de télévision américaine, ce qui fait l'objet d'une contestation grandissante de la part des Américains qui sont contraints depuis 1983 de payer des droits pour distribuer les stations étrangères.



Presse écrite et édition

La loi C-58 concernant le régime fiscal pour les dépenses de publicité effectuées auprès des médias étrangers s'adressant au public canadien s'applique également aux journaux et périodiques, ce qui a permis la création de 400 nouvelles publications de format magazine ou revues spécialisées depuis 1976.

Par ailleurs, le gouvernement canadien dispose de nombreux programmes pour le développement de l'édition canadienne, et des lois visent à protéger la propriété des entreprises d'édition au Canada, en particulier dans l'édition scolaire. Enfin, de nombreuses formes d'aide indirecte à l'édition et aux imprimés existent. Il existe également au Québec une politique d'aide à l'édition.

Il est important de noter qu'en l'absence de politiques préférentielles pour la publicité gouvernementale, on peut prévoir une présence accrue des grandes agences américaines de publicité qui possèdent déjà une part importante du marché canadien de la publicité.

Les grandes conclusions de l'étude de la Coalition CSN-CEQ-FTQ-UPA

Malgré les mesures protectionnistes actuelles, le Canada et le Québec sont littéralement envahis par les produits et les services culturels d'origine américaine, en particulier dans les secteurs de la radiodiffusion, de la télédiffusion, de la câblodistribution et du cinéma.

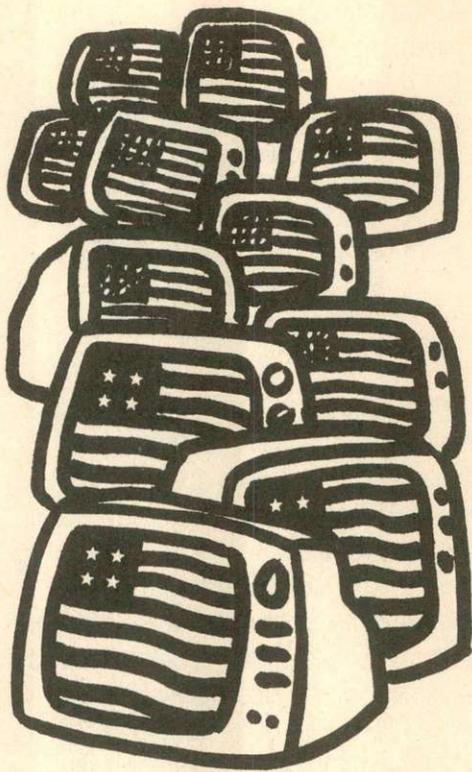
Il faut toutefois mentionner que la situation du Québec semble à cet égard un peu plus favorable que celle des autres provinces canadiennes qui ne jouissent pas de la « protection linguistique » pour contrebalancer l'influence des productions culturelles américaines.

La domination américaine dans le secteur culturel au Canada ressort clairement de l'analyse de la balance commerciale canadienne pour les biens et les services culturels. Contrairement à ce qui existe au niveau de la balance commerciale globale, le Canada et le Québec accusent des déficits importants dans le commerce des biens et des services culturels avec les États-Unis. Et ce qui est encore plus significatif, c'est que ces déficits subsistent malgré le fait que les mesures protectionnistes dans le secteur culturel sont beaucoup plus fortes au Canada qu'aux États-Unis.

Des tarifs douaniers plus élevés au Canada

En effet, les tarifs douaniers qui frappent certains produits culturels sont généralement plus élevés au Canada, ce qui implique qu'une disparition des barrières tarifaires de part et d'autre ferait baisser le prix des produits canadiens exportés aux États-Unis d'un niveau moindre que le prix des produits américains importés au Canada. Une telle situation n'est aucunement favorable aux entreprises canadiennes qui devraient affronter une concurrence plus forte de la part des États-Unis sur le marché national, ce qui risque d'entraîner des pertes d'emplois et des fermetures d'entreprises.

De plus, il existe au Canada un éventail beaucoup plus large de mesures d'aide aux industries culturelles, que ce soit pour la production de films, de



L'abandon de ces mesures pour satisfaire aux exigences américaines dans le cadre d'une négociation de libre-échange pourrait compromettre sérieusement le développement des industries culturelles au Canada.

Protéger la culture : une nécessité

Par ailleurs, les autorités politiques canadiennes, tant au fédéral qu'au Québec, ont reconnu depuis longtemps la nécessité et la légitimité d'une politique visant à protéger la culture nationale de l'influence américaine. Les deux gouvernements de Québec et d'Ottawa ont créé différents mécanismes de contrôle étatique concernant la propriété des entreprises du secteur culturel (réglementation du CRTC, examen des investissements étrangers au Canada) ou encore le contenu de la programmation dans le secteur de la radiodiffusion et de la télédiffusion afin de sauvegarder le caractère national de ces industries.

Impératifs culturels et rentabilité commerciale

Comme le soulignait le rapport Sauvageau-Caplan, il existe un conflit perma-

nent entre les impératifs de la politique culturelle et les exigences de la rentabilité commerciale dans le secteur culturel.

À titre d'exemple, la réglementation du CRTC quant à la substitution du signal canadien en matière de diffusion sur le câble, permet aux entreprises canadiennes de télédiffusion d'accroître leurs revenus en obligeant les câblodistributeurs à diffuser le signal canadien, mais elle a également comme effet de privilégier les émissions américaines aux meilleures heures d'écoute, pour des motifs de rentabilité commerciale.

Pour régler ce conflit permanent, la Commission Sauvageau-Caplan propose d'établir des priorités en matière de radiodiffusion et de placer au premier rang de celles-ci la politique culturelle. Nous partageons pleinement cette analyse, car il nous semble que l'identité nationale doit passer avant les intérêts commerciaux.

Non à toute concession

L'examen des différentes mesures protectionnistes dans le secteur des communications met en évidence l'importance de la réglementation canadienne en regard des États-Unis dans les secteurs de la radiodiffusion, de la télédiffusion et de la câblodistribution, de même que le rôle stratégique du CRTC dans les communications.

Compte tenu de la nature des contrôles exercés par le CRTC, il n'est pas impensable que les négociateurs américains tentent d'obtenir des allègements pour faciliter l'entrée de leurs investissements et de leurs produits dans le secteur des communications et de la culture.

Toute concession du Gouvernement canadien à ce chapitre risque d'amener non seulement l'effritement de l'identité culturelle canadienne, mais également la stagnation, sinon le déclin, de ces industries qui ont contribué positivement au développement économique du Canada et du Québec ces dernières années.

Joyeuse manif sous la pluie

Quelque 5,000 membres de la CSN, de l'UPA, de la FTQ et de la CEQ ont manifesté le 5 avril dernier devant le parlement d'Ottawa pour souligner à leur façon la visite du président américain Ronald Reagan au premier ministre canadien Brian Mulroney.

Pendant que ces deux derniers se fêtaient, dehors par un temps pluvieux, les manifestants leur rappelaient qu'ils s'opposaient farouchement à leur projet d'accord de libre-échange entre les deux pays, et que le président américain devrait plutôt «investir» ses efforts pour que cessent les déversements de pluies acides sur le sol québécois.

La veille, les présidents des centrales membres de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange avaient participé à un sommet canadien contre le libre-échange au cours duquel des organisations représentant plusieurs millions de Canadiens et de Canadiennes ont mis sur pied un début d'organisation pan-canadienne pour lutter contre tout accord global de libre-échange.

La température n'était guère clémente, mais nous étions au rendez-vous dans la bonne humeur.



25^e CONGRÈS AU SAGUENAY-LAC ST-JEAN

On agit aujourd'hui pour demain

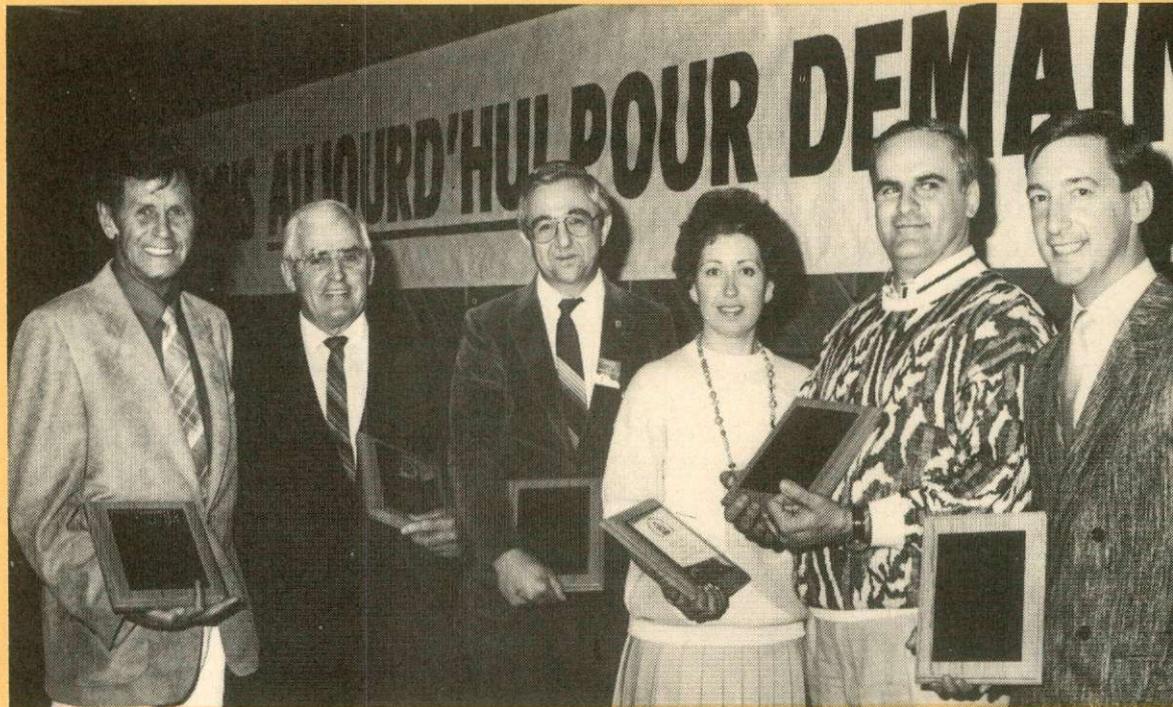
Sous le thème «J'agis aujourd'hui pour demain», les 150 délégué-e-s qui ont participé au 25^e congrès du Conseil central des syndicats nationaux du Saguenay-Lac St-Jean n'en ont pas pour autant oublié le passé, lui aussi garant du présent et de l'avenir. C'est ainsi qu'ils ont souligné de façon particulière le 80^e anniversaire de fondation de la Fédération ouvrière du Nord, animée par Mgr Eugène Lapointe, en qui les historiens reconnaissent le fondateur du syndicalisme catholique au Québec. La CSN est issue de ce courant.

Ce retour aux sources n'a pas pour autant empêché les délégué-e-s de se pencher sur les problèmes qui se posent aujourd'hui aux travailleuses et aux travailleurs dans la société. La question du libre-échange, dont fait état le rapport de l'exécutif et qui a fait l'objet d'un long exposé du président Gérald Larose à son passage au congrès, le 9 avril, a retenu l'attention des syndiqué-e-s.

De même, les privatisations auxquelles se livre le gouvernement Bourassa ont été dénoncées par le congrès; cette région, comme d'autres régions éloignées, est particulièrement affectée par l'affreux service fourni par Québécois depuis sa privatisation.

1,300 NOUVEAUX MEMBRES

Au plan de l'organisation, le comité exécutif



Pour souligner son 25^e congrès et le 80^e anniversaire de fondation de la Fédération ouvrière du nord, le Conseil central du Saguenay-Lac St-Jean a réuni le 7 avril ses présidents anciens et actuels. On reconnaît, dans l'ordre habituel, Henri Vachon, conseiller à la FTFP, aujourd'hui à la retraite, Adrien Plourde, qui fut aussi président de la Fédération de la Métallurgie dans les années '60, Claude Girard, du service du personnel à la CSN, Denise Leduc, infirmière, Jean-Claude Martel, de l'usine Abitibi-Price d'Alma (FTFP) et Serge Lemelin, journaliste au Quotidien.

n'était pas peu fier de l'arrivée de 1,300 nouveaux membres, répartis dans 32 syndicats.

PAPETERIES: MISE EN GARDE

C'est dans l'unanimité que le congrès a adopté une question de privilège présentée par le président du syndicat du papier de

Kénogami, Roméo Duval, demandant à la CSN de mettre en garde les différents paliers de gouvernements face aux subventions pour la construction de nouvelles papeteries, qui pourraient mettre en danger les emplois dans le même secteur, dans des usines existantes. Le syndicat faisait alors référence

au projet de Matane.

CONFLITS: COMMERCE

Soulignons enfin que c'est dans le secteur du commerce que se sont livrées les luttes les plus rudes dans cette région, puisque neuf des onze conflits de travail qu'on y a connus ont été menés dans ce secteur d'activité.

Hôtellerie: tous ensemble, en même temps!

Les négociations des conventions collectives des 4,000 travailleuses et travailleurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration de la région de Montréal se dérouleront dans un cadre tout à fait nouveau cette année.

Les conventions collectives venant à échéance pratiquement toutes à la fin de juin, les 21 syndicats

affiliés à la Fédération du commerce de la CSN, représentant 16 hôtels et cinq restaurants du centre-ville, ont établi une plateforme commune de revendications touchant à la fois les salaires et des clauses normatives essentielles.

Les 21 syndicats de l'hôtellerie et de la restauration tiennent donc depuis quelques semaines une

vaste consultation de leurs membres dans les milieux de travail portant sur l'adoption des demandes communes au secteur et sur l'ensemble de chacun des projets de convention collective.

Jusqu'à maintenant, plus de la moitié des syndicats ont tenu leur assemblée et ont adopté les demandes sectorielles communes. On prévoit que les consultations seront terminées d'ici la fin d'avril. Une négociation qui ne manquera pas d'intérêt!



La proposition du Syndicat du transport représente un « effort important en vue de dégager l'espace nécessaire à un règlement négocié », a déclaré le président de la CSN, **Gérald Larose**, lors d'une conférence de presse le 7 avril. Il a invité la STCUM à saisir l'occasion qui lui est offerte, puisqu'elle ne peut soutenir longtemps ses propositions salariales, ni justifier une réduction de sa contribution au régime de retraite, dans une période où l'on cherche à ouvrir des emplois pour les jeunes en facilitant la retraite et la pré-retraite dans des conditions décentes. **Gérald Larose** était accompagné du président du syndicat, **Normand Lamoureux**, du président du Conseil central de Montréal, **Pierre Paquette** et du président de la Fédération des employés des services publics, **Yves Barette**.

La STCUM saisira-t-elle l'occasion d'un règlement?

Le 3 avril, le Syndicat du transport de Montréal (employés d'entretien) a présenté à la STCUM une proposition globale dans le but d'en arriver à un règlement sans grève, comportant trois éléments: 1) médiation spéciale sur les salaires et l'assurance-salaire; 2) maintien intégral des contributions de l'employeur au régime de retraite; 3) acceptation des clauses normatives déjà paraphées et reconduction du statu quo sur les autres clauses en suspens.

Lors de la rencontre qui a suivi, les négociateurs patronaux se sont montrés plus ouverts, et se sont engagés à aller chercher auprès du conseil d'administration un nouveau mandat concernant le régime de retraite. Par la suite cependant, il s'est révélé que la STCUM veut toujours rédui-

re ses contributions au régime de retraite de l'équivalent de \$7 millions pour les quatre prochaines années.

Entretemps, les chauffeurs ont déclenché la grève le 12 avril, et la STCUM n'a pas indiqué qu'elle voulait saisir l'occasion d'un règlement sans grève avec les employés d'entretien, qui ont fixé l'échéance du débrayage au 4 mai.

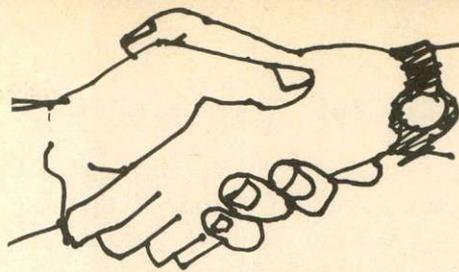
DÉBARDEURS

Vote de grève

Les 16 débardeurs du port de transit fédéral de Sorel se sont prononcés dans une proportion de 87% en faveur du déclenchement de la grève générale au moment jugé opportun.

Les litiges portent sur la protection de l'emploi et sur la garantie de la semaine de travail de 35 heures.

TÉMOIGNAGE



Rencontre avec Willi Haller

Le 10 avril, quelques représentants de la CSN rencontraient **Willi Haller**, un expert allemand pour tout ce qui touche la question de l'emploi. C'est lui, entre autres, qui conseilla les syndicats de la métallurgie lors des grèves de 1984 pour la réduction du temps de travail. La rencontre avait été organisée par **Angelo Forte**, ancien conseiller syndical maintenant retraité, qui fait activement la promotion du plein emploi.

La rencontre permit d'abord d'échanger sur les expériences de « partage du travail » qui se vit en République fédérale allemande (RFA) et au Québec. Pour **Willi Haller**, il est primordial qu'on arrête d'associer le temps de travail des employé-e-s au temps de travail de l'entreprise. Pour beaucoup d'employeurs, si les machines tournent 45 heures, les salarié-e-s doivent travailler le même nombre d'heures. Selon lui, lorsqu'on brise cette relation, différentes formes d'organisation du travail sont possibles. Cela permet de diminuer le temps de travail et de créer des nouveaux emplois.

La plupart des expériences qui nous ont été rapportées, portaient sur la réduction de la semaine de travail. Plusieurs formules font appel à la flexibilité des horaires réduits. Nous lui avons fait part, à ce chapitre, de certains gains faits au Québec: il y a celui des travailleurs d'entretien de la STRSM dont on peut prendre connaissance dans une brochure récente (février 1987) du Conseil central de Montréal: « La réduction du temps de travail, une revendication vieille de 100 ans, une revendication encore de notre temps ».

Notre visiteur fut agréablement surpris d'apprendre que le secteur public québécois venait de négocier une clause de congé à traitement différé: une formule à l'étude en RFA dans plusieurs entreprises. Selon lui, l'exemple québécois sera utile là-bas.

L'autre aspect intéressant de la rencontre fut la présentation par **Willi Haller** du mouvement populaire dont il fut l'un des fondateurs, « Travail pour tous ». Ce mouvement vise à créer un courant d'opinion en faveur du plein emploi.

Quand on pense que le taux de chômage en RFA n'est que de 9%, ne serait-il pas temps qu'au Québec, où le taux atteint presque le double, un tel mouvement voie le jour?

Pierre Paquette

On en clause...

LA PAIE DE VACANCES

Dans certaines conventions, la paie de vacances est versée en tenant compte de ce que le travailleur a gagné au cours d'une certaine période;

Exemple:

«Chaque salarié bénéficie au 1^{er} mai d'une période de vacances payée selon le service accumulé au 30 avril de l'année pendant laquelle les vacances doivent être prises, telles que ci-après déterminées: Moins d'un (1) an de services, un (1) jour par mois maximum dix (10) jours payés avec quatre (4%) pour cent de leurs gains totaux comme paie de vacances pour chaque semaine de service accumulée au 1^{er} mai de l'année pendant laquelle les vacances sont prises; etc...»

Il est à noter qu'il est préférable de parler de **GAINS TOTAUX** plutôt que de salaire gagné. Le terme «gains totaux» étant plus large, il comprend les primes, bonus, etc, gagnés au cours de la période de référence.

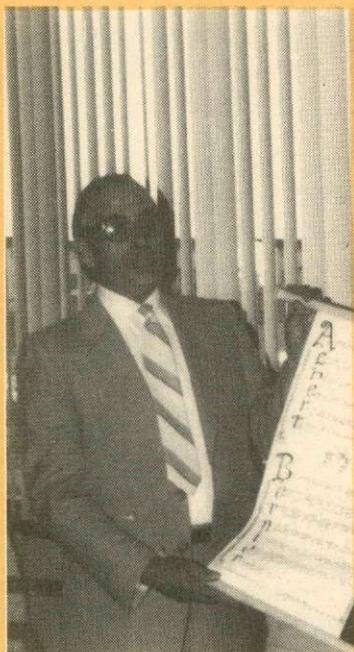
Qu'arrive-t-il si le travailleur est absent pendant un (1) ou deux (2) mois au cours de la période de référence pour cause de maladie ou d'accident, que ce

soit au travail ou pas? Comme c'est l'assurance-salaire, la C.S.S.T. ou l'assurance-automobile, le cas échéant, qui va payer le salaire du travailleur. Cette rémunération n'entrera pas dans le calcul de la paie de vacances du travailleur. Celui-ci verra donc sa paie de vacances diminuée au prorata des jours d'absences à moins que, comme les travailleurs de l'abatoir Turcotte et Turmel, il n'ait inclus dans sa convention la disposition suivante;

«Lors d'absences occasionnées par la maladie, un accident non industriel dûment reconnu par l'assurance-maladie ou confirmé par un médecin, ou d'un accident reconnu par la Commission de la santé et sécurité au travail, l'employeur créditera une semaine normale de paie en lieu de chaque semaine d'absence due aux circonstances ci-haut mentionnées.»

Il n'y a véritablement aucune raison pour qu'un travailleur soit pénalisé pendant sa période de vacances à cause d'une maladie ou d'un accident.

Gilbert Lessard



AGENT DE GRIEF JUSQU'À 68 ANS!

Salut Albert!

Jusqu'au moment de prendre sa retraite à l'âge de 68 ans, Albert Bernier du Syndicat national de l'aluminium de Baie-Comeau (CSN) a été agent de griefs!

Arrivé sur la Côte-Nord en 1956 pour construire l'usine qui plus tard deviendra la Reynold's, comme plusieurs autres, il fut embauché une fois les travaux

terminés.

L'intérêt de ce travailleur pour la vie syndicale a coïncidé avec l'arrivée de la CSN et le départ d'une union internationale entre les années 1960 et 1964 (cette organisation a été dure et longue). C'est un intérêt qui le mènera dans différentes fonctions syndicales: «agent syndical», vice-président, membre du comité de négociation, délégué, etc...

Avant de quitter, ce militant a cru bon d'assurer une relève: «Je voulais former des travailleurs sur lesquels je pouvais avoir confiance. J'ai fait de «l'organisation» dans ma propre section et j'ai finalement trouvé un remplaçant».

En août dernier, ses camarades de travail l'ont remercié pour toutes ces années qu'il leur a consacrées.

Après une vie syndicale bien remplie, Albert prend aujourd'hui une retraite méritée avec sa conjointe.



SAINT-SIMON

De plus en plus fort

Malgré sept mois de lock-out, le Syndicat des travailleurs d'Olympia n'a pas cédé devant le chantage de l'employeur.

En effet, le 2 avril, l'employeur rencontrait le syndicat pour faire savoir aux travailleurs que «si vous avez des concessions majeures à faire, c'est le moment, puisque le conseil d'administration se rencontre demain et on y prendra une décision quant à la fermeture éventuelle de l'entreprise».

Le soir même, l'assemblée générale donnait au comité de négociation un mandat unanime: nous ne céderons pas au chantage.

Le conciliateur convoquait les parties le 7 avril, et l'employeur remit alors une offre finale et globale associée d'une menace de fermeture.

271 personnes se sont prononcées à scrutin secret et le résultat du vote fut de 88% pour le rejet des offres. Rappelons que le 16 septembre dernier, le syndicat avait un mandat à 79%. Donc, après sept mois, les travailleurs sont plus déterminés que jamais à se faire respecter et à obtenir une convention qui répond à leurs besoins.

CÔTE-NORD:

Boycottage des entreprises Gérald Dionne

Le Conseil central des syndicats nationaux de la Côte-Nord (CSN) a réagi vivement à l'annonce de la fermeture des «Ateliers Dionne» pour le 31 mai prochain. Le président du Conseil central (CSN), Roger Gauthier, a invité les syndiqué-e-s et la population en général à boycotter les entreprises Gérald Dionne, et tout particulièrement «Matériaux Bois Manic».

L'annonce de la fermeture survient après que

l'employeur eut imposé un lock-out aux 15 travailleurs de ces ateliers le 15 décembre dernier. Et depuis le début du conflit, cet homme d'affaires local a démenagé sa production à Edmundston au Nouveau-Brunswick. Roger Gauthier a également défié les multinationales Reynold's et Quebec North Shore de passer de la parole aux actes et à encourager l'emploi local en n'accordant plus de sous-contrats aux «Ateliers Dionne».

CAP-DE-LA-MADELEINE

Règlement chez Reynolds

C'est dans une proportion de quelque 80 pour cent que les travailleurs et travailleuses de la compagnie Reynolds du Cap-de-la-Madeleine ont accepté une entente de principe intervenue entre le comité de négociations et l'employeur.

Précédemment, les travailleurs de cette usine avaient rejeté très fortement les offres précédentes, et avaient également débrayé pendant 24 heures.

Parmi les gains, les travailleurs rapatrient les

travaux d'entretien général et reçoivent toute l'information sur les sous-contrats octroyés; amélioration des primes d'équipe; amélioration du fonctionnement du comité de santé sécurité et de l'assurance-collective; garantie d'un pourcentage d'enrichissement de salaires à chacune des années de la convention de trois ans.

On note aussi des gains concernant les changements technologiques, les libérations syndicales, les congés de maternité, les vacances et le temps supplémentaire.

dernier après plus de trois semaines de grève.

Ces employé-e-s ont signé un contrat satisfaisant comprenant notamment des hausses de salaires et la reconnaissance du statut d'employées permanentes pour deux salarié-e-s en poste depuis plusieurs années.

Fonds-FCAR: c'est réglé

Les employé-e-s du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (Fonds-FCAR-CSN) de Québec sont retournés au travail le 10 avril



SECTEUR PUBLIC: ÇA SIGNE!

La ronde des signatures des conventions collectives résultant des ententes des derniers mois entre le gouvernement et ses employés du secteur public membres de la CSN progresse. C'est ainsi que les représentants des employés de soutien scolaire CSN ont officiellement apposé leur griffe sur le précieux document le 10 avril dernier, imitant ainsi ceux des employées des affaires sociales la semaine précédente. Le lundi suivant, ce fut au tour des employées de soutien de CEGEP de concrétiser le slogan selon lequel «une convention, ça change le monde!» Sur notre photo, à gauche, les mandataires syndicaux de la FEESP: Monique Richard, Ginette Guérin, Dollard Généreux, Serge Lefebvre, Michel Leclerc et Normand Leclerc. À droite, les représentants patronaux: Clairmont Provencher de la Fédération des commissions scolaires, Gilles Filion, porte-parole, et Hilaire Rochefort du ministère de l'Éducation.

La grève des oeufs

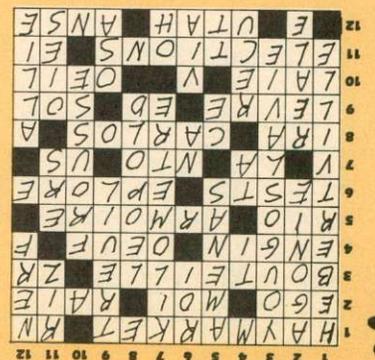


Les dix-huit travailleuses et travailleurs de la ferme avicole Baie Jolie ont déclenché la grève générale le 30 mars dernier, à la suite de l'échec des négociations et principalement du refus de la part de l'employeur de réintégrer les neuf travailleuses et travailleurs congédiés.

La ferme avicole Baie Jolie, propriété de M. Reynold Labrecque, est une entreprise qui se spécialise dans la production d'oeufs de consommation.

Ces travailleuses et travailleurs avaient décidé, en juillet 86, de quitter l'Union des employés de service (local 298) pour adhérer à la CSN. Par la suite, en guise de représail-

les, l'employeur avait procédé au congédiement de neuf travailleuses et travailleurs, et avait transféré une partie de sa production chez son «ami» Breton. Essentiellement, il s'agit là d'une bataille pour la reconnaissance syndicale.



Des travailleurs de Concordia et de Bishop à la CSN

Les 95 techniciens et techniciennes de l'Université Concordia de Montréal ont voté le 8 avril dernier dans une proportion de 60% pour une affiliation à la CSN. Jusque-là, ces employé-e-s étaient membres d'une association professionnelle «bonna fide», ou non accréditée au sens du Code du travail du Québec.

Ces techniciens des laboratoires, des communications, du génie mécanique et électrique, des sciences, ont décidé de se

regrouper à la CSN pour améliorer leurs salaires, leurs définitions de tâche, et obtenir un régime équitable d'augmentation de salaires.

Une semaine plus tôt, c'était les quelque 180 employé-e-s de soutien de l'Université Bishop de Lennoxville, dans les Cantons de l'Est, qui adhéraient à la CSN. Ces travailleurs et travailleuses se sont syndiqué-e-s à la CSN principalement pour protéger leurs emplois contre la sous-traitance.

LAVAL

Un syndicat pour le monde du loisir

Quelque 600 travailleurs et travailleuses intermittents au service des loisirs de la ville de Laval ont reçu, le 30 mars dernier, leur certificat d'accréditation.

Rappelons que ces travailleuses et travailleurs sont venus à la CSN afin de se regrouper dans un syndicat autonome et près de ses membres. Une requête fut donc déposée en ce sens au mois d'août dernier, malgré le fait que le SCFP prétendait les représenter depuis plusieurs années.

Selon la commissaire Rouleau: «La preuve relative à l'absence de représentation syndicale pendant de nombreuses années, et embryonnaire en 1985-86, justifie la constitution d'une unité distincte. Ce motif est retenu depuis longtemps par les instances d'accréditation».

COMMISSIONS SCOLAIRES

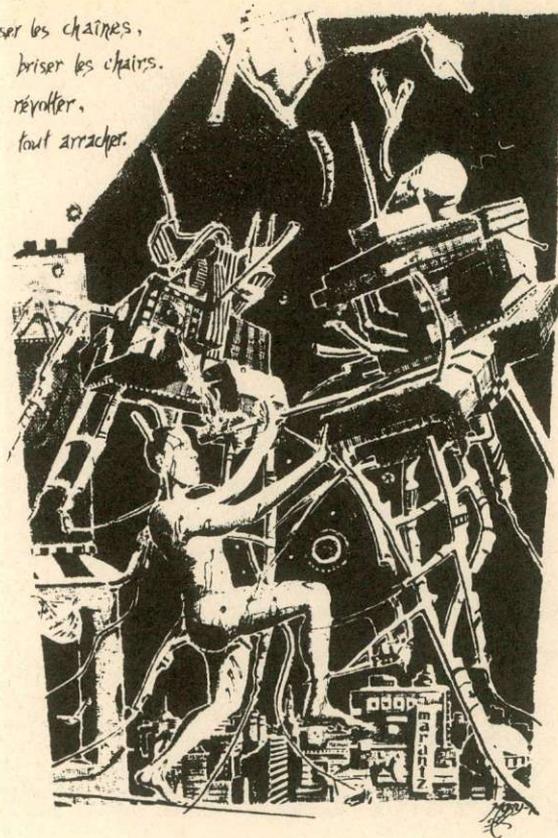
Deux syndicats de plus à la CSN

Au début du mois d'avril, deux groupes d'employé-e-s de soutien de commissions scolaires ont voté majoritairement en faveur d'une adhésion à la Fédération des employé-e-s des services publics (FEESP-CSN).

Tout d'abord, les 44 syndiqué-e-s de la Commission Scolaire de la Minganie, à Havre St-Pierre sur la Côte-Nord, ont préféré la CSN à la CEQ.

Ensuite, ce fut autour des 270 travailleurs et travailleuses de la Commission Scolaire St-Jean-sur-Richelieu de choisir la CSN plutôt que le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ).

*Briser les chaînes,
briser les chairs,
se révolter,
tout arracher.*



LES JEUNES CRÉENT

Le 7^e festival de créations jeunesse se tenait du 3 au 5 avril derniers au CEGEP Maisonneuve. Ce festival ouvre ses portes à tous les genres artistiques (danse, théâtre, dessin, etc). Des costumes en passant par les décors, tout est fait par des jeunes de 12 à 18 ans, le festival (produit par OXY-JEUNES) visant précisément à démontrer leurs talents.

Une pré-sélection est faite parmi les inscriptions. Cette année, on en a reçu 800. 163 d'entre elles, impliquant quelque 500 jeunes, ont été retenues.

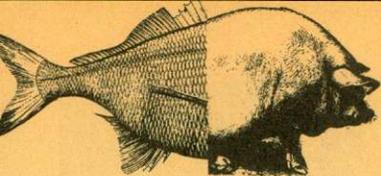
Si vous êtes intéressé-e-s à participer au prochain festival, ou encore si vous connaissez quelqu'un qui le serait, prenez note que les inscriptions auront lieu l'automne prochain. Les jeunes qui, entretemps, souhaiteraient travailler en atelier avec des copains peuvent contacter OXY-JEUNES au numéro 514- 849-5297. Vous appelez et l'organisme vous organise votre atelier sur mesure.

DRUMMONDVILLE

Continental à la CSN

La trentaine de travailleuses du magasin Conti-

mental de Drummondville ont obtenu au début d'avril leur certificat d'accréditation. Il s'agit du premier syndicat du genre de la région de Drummondville. Nous leur souhaitons la bienvenue.



Aussi cocasse cela soit-il, c'est bel et bien le premier avril que les 80 travailleurs de la compagnie Interstate, située à Montréal, ont déposé leur requête en accréditation auprès du ministère du Travail pour être représentés par un syndicat CSN.

Pourquoi, «cocasse»? Parce qu'en ce jour du Poisson d'avril, c'est dans une compagnie de viandes rouges qu'ils ont implanté leur syndicat!

Ce groupe de travailleurs faisait antérieurement partie du local 625 des TUAC, dont ils étaient insatisfaits des services fournis.

Ils ne sont toutefois pas les premiers de leur secteur industriel à poser le geste de se donner un syndicat autonome affilié à la CSN, et à sa fédération du commerce, en provenance de cette union américaine. En effet, les travailleurs de Viandes Québec, un autre abattoir de viandes rouges, avaient franchi le même pas en octobre dernier.

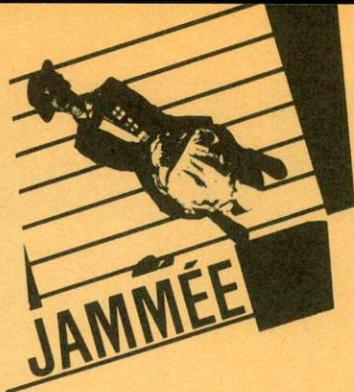


RENCONTRE AVEC CARMEN QUINTANA

CARMEN QUINTANA, cette jeune Chilienne sauvagement brûlée par les militaires chiliens lors d'une grève générale le 2 juillet 1986, est allée rencontrer le Pape au Chili.

De retour à Montréal, elle s'est réunie la semaine dernière (le jeudi 9 avril) à la CSN avec 200 membres de la communauté chilienne et québécoise pour faire rapport de sa visite dans son pays natal. Elle a déclaré: «Même si les jeunes ont été déçus de ce que le Pape n'ait pas clairement et vigoureusement condamné la répression, les tortures et les violations des droits humains, Jean Paul II nous a apporté un message d'espoir et de vie».

À cause de son courage et de sa détermination, Carmen est devenue le symbole de la résistance du peuple et des femmes chiliennes contre la dictature de Pinochet.



Un spectacle sur le vécu et la réinsertion sociale d'une psychiatisée, voilà ce que vous offre Suzanne Beaucaire, auteure, mime et chorégraphe, dans un spectacle qui a pour nom Jammed et qui se tiendra les 4 et 5 mai au Théâtre Félix Leclerc, 1450 rue Sainte-Catherine, Montréal, à 20 h. 30. (Réservations et renseignements: 523-1705)

Jammed fera l'ouverture de la semaine de la santé mentale. Une discussion suivra le spectacle.

Jammed est l'histoire d'une psychiatisée qui, à sa sortie de l'Institut, prend contact avec une vie normale; recherche d'un emploi, redécouverte des amis, etc. Médecin, patron, pilules, angoisse: c'est le cul-de-sac, la crise.

C'est finalement son fils, dont elle avait perdu la garde, qui lui redonnera l'envie de s'en sortir.

UNE PREMIÈRE AU CEGEP DU VIEUX-MONTRÉAL



C'est avec fierté que les employé-e-s de la cafétéria du CEGEP du Vieux Montréal ont accepté de poser pour Nouvelles CSN. Ce groupe de trente travailleurs et travailleuses, composé de cuisiniers, de caissières et d'aides générales de cuisine, vient en effet de se constituer en section du Syndicat des employés du CEGEP du Vieux-Montréal (FEESP-CSN), lequel regroupe l'ensemble des employés de soutien de cette institution. C'est la première fois à la CSN que des employé-e-s d'un sous-contractant de CEGEP adhèrent au même syndicat que le reste des employés de soutien.

Parlons médias, ça presse!

Les voyages réveillent les journalistes

par Jacques Guay



Les voyages, disait-on autrefois, forment la jeunesse. On pourrait ajouter que, parfois, ils réveillent les journalistes.

Ainsi, alors que tout est consommé et que les plus désespérés se sont apparemment résignés, le chroniqueur économique de La Presse, M. Alain Du-

buc, se pose enfin des questions sur la privatisation de Québecair, qu'il préfère maintenant appeler «le démantèlement».

Que s'est-il passé? Il a suffi que M. Dubuc effectue, pour «à peine moins cher qu'un voyage à Miami», un petit trajet Montréal-Chicoutimi dans un Métroliner, un avion à hélice de six passagers «sur le plan du confort, beaucoup moins bien qu'un autobus scolaire».

Il en ajoute même: «En plus de l'inconfort, c'est une façon de dire aux habitants des régions qu'ils vivent dans le Tiers-Monde...»

Tiens, tiens, tiens! Ça fait longtemps qu'on le pense, en région, mais c'est rare qu'on l'écrive dans la métropole québécoise. Surtout dans une sérieuse section économique.

Mais il y a mieux. M. Dubuc n'oublie pas, justement, qu'il fait dans l'économie:

«Quant à l'impact économique, on n'a qu'à penser à l'industriel américain qui va à Chicoutimi pour signer un contrat. Si, comme c'est fréquent au sud de la frontière, l'homme d'affaires mesure six pieds et quatre, il devra négocier avec un torticolis, parce qu'il aura dû passer les 70 minutes de vol la tête penchée: le plafond est bas».

Bizarre, bizarre, le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, a effectué, il y a à peine quelques semaines, une tournée d'inspection pour voir les effets de la privatisation de Québecair, et rien de tout cela n'a été écrit dans les médias qui n'en avaient que pour les discours euphoriques du ministre qui, évidemment, ne mesure pas six pieds quatre.

Alain Dubuc souligne également que M. Robert Obadia de Nationair, qui avait annoncé avant la privatisation qu'il allait lancer une nouvelle compagnie, National Express Aviation, pour concurrencer Québecair, a renoncé à son projet et détient maintenant le monopole des vols nolisés au Québec grâce aux DC-8 rachetés de Québecair depuis que les nouveaux propriétaires ont renoncé justement au nolisement.

Une belle histoire, non? Et qui ressemble étrangement à ce qu'affirmaient les employés et à ce qu'on répétait en régions.

Quand je vous dis que les voyages, c'est bon pour les journalistes. Surtout les voyages dans le Tiers-Monde.

Un autre qui voyage bien, c'est Foglia. Dans l'ensemble, elles étaient fort instructives ces petites pochades sur le Liban que La Presse publiait fin mars. Depuis des années, je me demandais de quoi pouvait bien avoir l'air ce pays grand comme ma main déchiré par une guerre qui depuis longtemps n'aurait dû ne laisser que des ruines. C'est ce que Foglia nous a décrit en nous racontant le quotidien des Libanais. Et maintenant, j'ai l'impression non pas de comprendre la situation politique – il n'avait pas cette prétention – mais ce que peuvent vivre des êtres humains réels dans un pays réel. Foglia devrait voyager plus souvent. C'est un excellent «reporter» qui témoigne avec chaleur de ce qu'il voit et il sait voir.

Une mention honorable

Dans Le Soleil du 9 avril, Robert Fleury, le responsable des pages «consommation», publie que la cour des Sessions de la paix a condamné la chaîne Distribution aux consommateurs pour avoir trompé les consommateurs dans une réclame publicitaire. Et il note dans le dernier paragraphe:

Distribution aux consommateurs est une filiale de Provigo, lequel est financé en grande partie par la Caisse de dépôt, laquelle appartient aux citoyens québécois.

Ça, j'appelle ça de l'information intelligente!

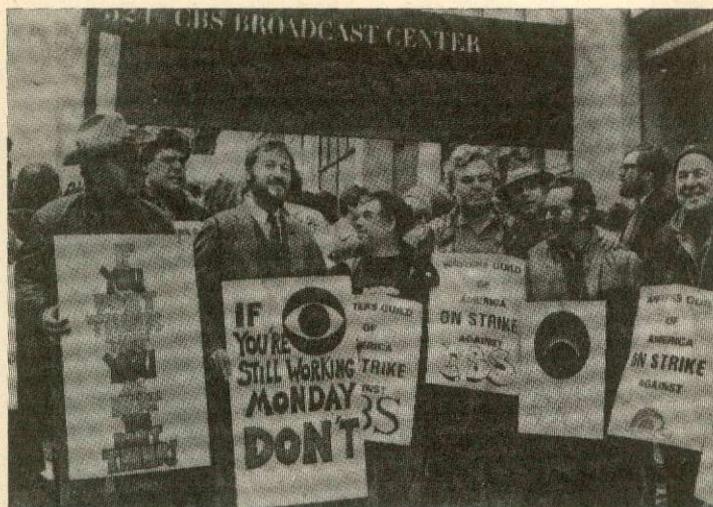
Puisqu'il est question de Provigo, soulignons que l'ACEF de Victoriaville fête ses 20 ans en lançant un palmarès Démentis et que le Circulaire de Provigo est en tête de liste dans le concours pour son manque de rigueur dans l'information alors qu'il porte la mention suivante: «Le plus grand hebdo d'information alimentaire en Amérique».

C'est évidemment un autre cas de publicité trompeuse et il est étonnant (non, pas vraiment!) que l'Association des hebdomas régionaux qui combat depuis des années les médias communautaires au nom de la concurrence déloyale (à cause de leurs maigres subventions) ne condamne pas le Circulaire.

PROMESSES NÉBULEUSES



GARNOTTE



Une ligne de piquetage contre la suppression de 230 emplois à CBS le mois dernier.

ÉTATS-UNIS

La grève des images

Un mouvement de grève a été amorcé le mois dernier à CBS pour contrer le licenciement de 230 personnes (sur 1,200 salariés) appartenant à la section information du géant de la télévision américaine. Dan Rather, commentateur vedette de la station (salaire annuel: \$2,500,000.!) s'est même joint aux piqueurs en précisant que: «plus de 200 personnes ont perdu leur emploi pour que les actionnaires aient plus d'argent dans leurs poches.» «Le journalisme, a-t-il poursuivi, «n'est pas seulement une entreprise commerciale, c'est un rayon qui aide les citoyens des démocraties à trouver leur chemin.» Joignant le geste à la parole, Dan Rather et 25 jour-

nalistes de la station (salaire moyen: \$150,000. par année) se sont dits prêts à accepter une forte réduction de leur salaire en échange d'une diminution du nombre de licenciements.

Depuis le début des années 80, les trois grands de la télévision américaine CBS, ABC et NBC, font face à des difficultés financières croissantes en raison de la désaffection croissante du public et de la baisse des recettes publicitaires. Il faut savoir qu'un seul point gagné ou perdu dans les sondages d'écoute représente \$19 millions de revenus publicitaires. Le rituel des bulletins d'information, qui a toujours constitué un moment de grande écoute, est en déclin au profit des stations câblées comme CNN qui diffusent des nouvelles en permanence et des stations publiques non commerciales comme PBS.

CANADA

La paix sociale

Le ministre du Travail à Ottawa, Pierre Cadieux, a révélé récemment que les données compilées pour l'année 1985 démontraient qu'on assistait au niveau le plus bas de grèves et de lock-out depuis 25 ans au pays. Seulement .13% du temps de travail

avait été perdu par suite d'arrêts de travail. Une délégation d'hommes d'affaires japonais de passage au pays a commenté ces chiffres dans le sens que les syndicats semblaient plus coopératifs que par le passé. Mais la compilation des statistiques de 1986 pourrait modifier cette image compte tenu des grèves des forestiers en Colombie-Britannique et du conflit de la construction au Québec.

POLOGNE

Même les syndicats officiels...

Un porte-parole des syndicats officiels de Pologne, l'OPZZ, forts de 7 millions de membres, et alignés sur les directives du gouvernement depuis 1982, s'est dit prêt à recommander la grève pour contrer les hausses importantes des prix sur les produits de première nécessité décrétées le 28 mars dernier par le régime.

Rappelons que dans le passé, de telles mesures ont eu des conséquences sociales énormes en Pologne. En 1970, des augmentations de prix avaient enclenché des émeutes à Gdansk, au cours desquelles 70 ouvriers avaient été tués par les policiers. En 1980, soit dix ans plus tard, des hausses similaires avaient provoqué de vastes mobilisations et donné naissance au mouvement des syndicats libres Solidarnosc. Soulignons que les augmentations de prix promulguées en mars dernier se situent dans un plan d'austérité préconisé par le Fonds monétaire international (FMI) en vue de rééquilibrer l'économie et de consentir de nouveaux prêts. La dette de la Pologne est de \$33,5 milliards à l'Occident et de 6,5 milliards de roubles à l'URSS.

GRANDE-BRETAGNE

Des manifs sans permission

Le 4 avril dernier, la police londonienne a procédé à l'arrestation de 31 personnes lors d'une manifestation de protestation. L'action collective visait à contrer une nouvelle législation qui obligerait les organisateurs de démonstrations publiques à demander permission à la police 6 jours

avant l'événement. Quelque 600 personnes se sont donc regroupées et ont violé ladite loi pour protéger l'exercice d'un droit fondamental.

MEXIQUE

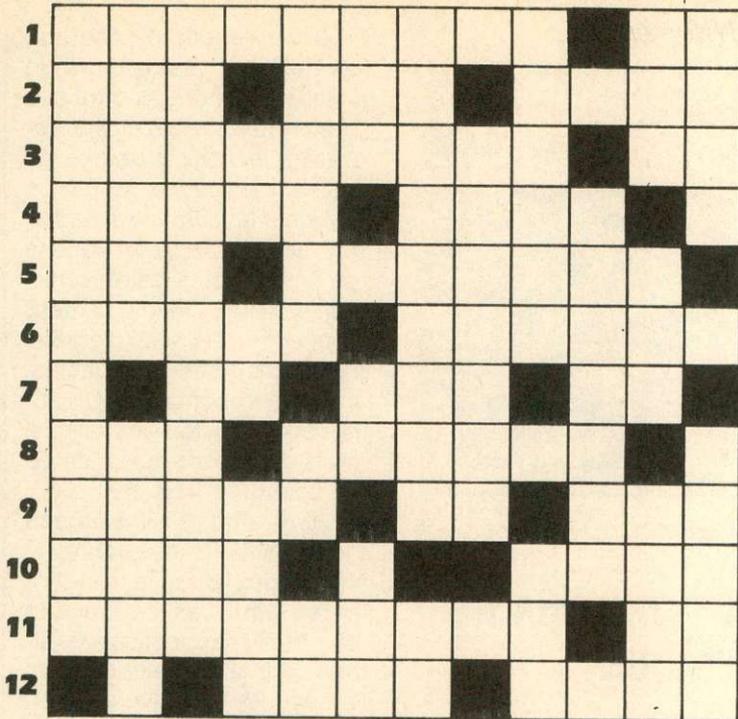
Au-dessus du volcan



On dit qu'au Mexique, il y a des révolutions quand le peuple n'a plus de maïs. Actuellement, on ne manque pas de cette denrée de base, mais de pesos pour en acheter. En effet, l'inflation a atteint 105% en 1986 et aucune amélioration n'est prévue pour l'année en cours. Le chômage atteint 18%, le salaire minimum est l'équivalent de \$100. par mois. Et les grèves se multiplient: les étudiants d'abord, puis les travailleurs de l'électricité, du téléphone, des compagnies aériennes. Les sacrifices demandés par le gouvernement pour abaisser la dette du pays, qui est de \$100 milliards, sont devenus intolérables. Même le clergé, pourtant conservateur, est intervenu pour prendre la défense du peuple. La Confédération des travailleurs du Mexique (CTM), proche du pouvoir, hésite à bouger. Mais les syndicats autonomes se multiplient. L'armée est en état d'alerte: des régiments sont actuellement mobilisés dans les agglomérations entourant Mexico.

Luc Gosselin

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTAL

- Nom d'une place publique de Chicago où se déroula le premier mai 1886 une manifestation commémorée chaque année par le monde ouvrier. - Ralliement national.
- Le moi (en psychanalyse). - Pronom personnel. - Poisson plat.
- On l'ouvre quand on a soif. - Symbole chimique du zirconium.
- Nom donné à divers outils, instruments ou machines. - Celui de Pâques est en chocolat.
- Régie des installations olympiques. - Meuble souvent accroché au mur et servant de rangement.
- Examens. - Qui est tout en pleurs.
- Dans la gamme. - Territoires du Nord-Ouest (lettres mêlées). - Usages traditionnels.
- Du verbe aller. - Charles en espagnol.
- Partie du corps parfois teinte en rouge. - Diminutif d'Édouard. - Célèbre clown monologuiste québécois.
- Femelle du sanglier. - Il permet de voir.
- Aux prochaines, on débarque Mulroney. - Deux voyelles.
- État américain. - Petite baie peu profonde.

VERTICAL

- Municipalité du Lac Saint-Jean.
- Moments précédant immédiatement la mort. - Variante de l'adjectif royale.
- Pays que Tito a grandement aidé à faire connaître.
- Symbole chimique du titane. - Adjectif possessif. - Récépissé.
- Du verbe amener. - Adjectif démonstratif. - Double consonne.
- Reine au masculin. - Symbole chimique du sodium. - En passant par.
- Mille mètres. - Interjection marquant la surprise.
- Prénom du trésorier de la CSN.
- Appareil de lavage et de chargement. - Du verbe oser.
- Peur.
- Aliment de base des peuples asiatiques. - Légumineuse. - Oiseaux de basse-cour.
- Tendon des muscles. - Uni par alliance.

Solution page 23

Quiz

1. Le 1^{er} mai 1886, 350,000 travailleurs et travailleuses américains sont en grève. Quelle était leur principale revendication?

- A) La journée de travail de huit heures
 B) Un régime d'assurance-chômage universel
 C) Une loi pour la protection des accidentés du travail

2. Plusieurs manifestations populaires ont eu lieu au cours des premiers jours de ce mois de mai 1886, particulièrement à Milwaukee et Chicago. Au total, combien de grévistes y ont été tués, soit par la police, soit par des milices privées?

- A) Six B) Seize C) Environ 25

3. Le 16 mai 1886, huit militants anarchistes étaient accusés d'avoir fomenté les troubles du début du mois. De quelle condamnation ont-ils écopé?

- A) La peine de mort B) 25 ans de prison fermes
 C) 20 ans de prison

4. En quelle année le 1^{er} mai a-t-il été officiellement institué Fête nationale de l'URSS?

- A) 1887 B) 1906 C) 1917 D) 1921

5. En quelle année a eu lieu la première manifestation de rue pour souligner la fête du Premier Mai au Québec?

- A) 1968 B) 1930 C) 1970 D) 1906

Réponses

1. La réponse est A), la journée de travail de huit heures. Ce sont les typographes syndiqués qui ont réussi la première percée importante en ce domaine, soit la semaine de 48 heures, en 1906, et la semaine de 44 heures, en 1920. Ce n'est qu'en 1930 que le gouvernement fédéral a accordé la semaine de 48 heures à ses cols bleus. En 1959, les heures moyennes de travail étaient de 39,4 heures dans les services, 39,6 heures dans la construction, 40,7 heures dans les manufactures et 41,5 heures dans les mines.
2. La réponse est C). Le 1^{er} mai à Milwaukee: neuf morts; le 3, à Chicago: six morts; quelques jours plus tard, à Chicago toujours: une dizaine de morts.
3. La réponse est A), la peine de mort. Le 11 novembre 1887, les militants Spies, Parsons, Fisher et Engel ont été exécutés sur l'échafaud.
4. La réponse est C), 1917, suite à la Révolution bolchévique.
- 5) La réponse est D), 1906, à Montréal. Dans l'après-guerre, c'est seulement en 1970 que cette pratique a repris cours au Québec. C'était alors le conflit des 450 «gars de Lapalme», en guerre contre le ministère des Postes, qui retenait le plus l'attention. Leur slogan, en tête de la manif: «Le Québec aux travailleurs».



Tiens! Parlons de musique dite «populaire» pour faire plaisir au v-p R.V...

«Vue sur la mer», le dernier microsillon du Manitobain Daniel Lavoie, se situe parfaitement dans la lignée de son précédent 33 tours, «Tension, attention», avec lequel il a connu tant de succès ici même, en Europe et ailleurs (entre autres grâce à «Ils s'aiment»).

L'ambiance générale dégagée par la musique de ce disque correspond bien aux goûts du jour, ce qui ne l'empêche pas d'afficher une certaine personnalité: rythmes d'inspiration sud-américaine, synthétiseurs, batterie électronique et saxophone sont abondamment mais sans exagération exploités. La

qualité de l'enregistrement, comme nous étions en droit de s'y attendre, est tout au moins égale à son prédécesseur, sinon supérieure.

Les paroles, par contre, à quelques exceptions près, laissent perplexe: l'auditeur attentif, quand il peut en saisir la prononciation — souvent déficiente —, se demande parfois si telle strophe ou tel mot ne s'y trouve pas tout simplement pour «faire la rime». On dirait que les auteurs des chansons (Lavoie, Lelièvre et Séchan pour la plupart) hésitent constamment entre le prosaïsme à la Michel Louvain et la poésie réaliste à la Claude Dubois. Ce qui donne pour résultat des textes dont le sens n'est pas toujours évident:

*«La glace de ta chambre
Connaît tous tes aveux
et lui à trop faire antichambre
Risque de dire adieu»*



Deux chansons méritent à elles seules l'achat de ce microsillon: «La villa de Ferdinando Marcos sur la mer» et «Je voudrais voir New York». On peut préférer la première

pour l'aspect tout au moins «contestataire» du texte où les Marcos, Duvalier et autres dictateurs, et même le BON DIEU lui-même, sont vertement pris à partie.

*«Ferdinando Marcos a une villa sur la mer
Aurait-il lu Machiavel pour faire
de si bonnes affaires
Il lui a suffi d'écrabouiller quelques
concitoyens
Pour qu'on lui offre sur un plateau
un palace hawaïen»*

(...)

*«Dis-moi BON DIEU le paradis a-t-il vue
sur la mer»*

Quant à «Je voudrais voir New York», c'est une chanson qui, sur le plan musical, reprend essentiellement la recette qui a fait de «Ils s'aiment» un succès international, mais avec un rythme un peu plus accéléré. Ce qui ne lui enlève rien, au contraire.

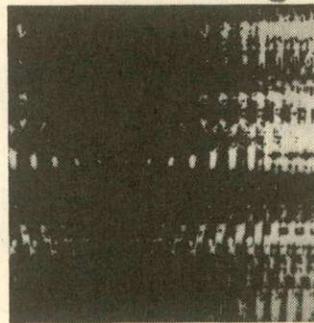
À remarquer aussi, la première plage «Vie de vie de ville» dont l'introduction et la trame musicales font penser au thème de «Merry Christmas Mr. Lawrence» de David Bowie.

«Que cherche-t-elle» est aussi une chanson particulièrement intéressante en ce qui concerne la mélodie.

En somme, un disque généralement à la hauteur des attentes de ceux et celles qui ont acheté et apprécié le précédent. Ce qui est déjà remarquable, compte-tenu des innombrables «flops» que d'autres avant lui ont connus après avoir croisé le succès et la gloire...

Jean-Pierre Paré

Jean-Marc Pottle
La communauté perdue
Petite histoire
des militantismes



vib éditeur

LA COMMUNAUTÉ PERDUE

Sous-titré: «Petite histoire des militantismes», le dernier livre de Jean-Marc Pottle tente de nous faire saisir les états d'âmes de militants et militantes qui, pour des raisons très diversifiées, ont remis en cause leur militantisme.

L'auteur a le mérite, tout au long de son ouvrage, de très peu s'immiscer dans les témoignages de ses sujets. Il leur laisse dire leurs joies, mais surtout leurs angoisses, leurs traumatismes vécus pendant les années passées à oeuvrer pour une cause.

L'ouvrage, conçu comme une courtépente, a toutefois le défaut d'être très décousu. Cela a souvent pour effet de créer des confusions chronologiques agaçantes à la lecture et qui sont loin d'ajouter quoi que ce soit au portrait que veut nous dessiner Jean-Marc Pottle.

Certains autres aspects n'aident pas, non plus, à la clarté du propos. Ainsi, on n'a jamais droit à une quelconque définition du militant, ni même aux raisons qui ont amené le choix des militants dont il est question. Ce n'est qu'au fil de la lecture qu'on se rend compte qu'il s'agit, en gros, d'une couche particulière d'individus que d'autres pourraient appeler des militants de choc.

Dans l'esprit de l'auteur, un militant, c'est d'abord un idéaliste généreux, altruiste. «Le militant espère une société à laquelle il oeuvre en sachant la plupart du temps qu'il ne la connaîtra pas...» Par ailleurs, les motivations de ses témoins de l'époque, telles qu'il les définit, sentent souvent fort le sirop d'érable. Le militantisme québécois, c'est le renoncement, l'abnégation, parfois les cilices, mais des cilices agrémentés de ceintures fléchées.

Ainsi affirme-t-il, à propos des «militants passionnés»: «Mais pourquoi le militant acceptait-il ces contraintes et cette marginalisation sinon pour retrouver la chaleur, la sécurité affective et intellectuelle, l'esprit communautaire qui prévalaient dans la famille traditionnelle, l'église et les institutions canadiennes françaises?» Souvent voit-on se profiler ainsi exaspérément l'ombre de la patène sur la gauche militante québécoise.

Par ailleurs, les désillusions sont quasiment toujours à la hauteur de la profondeur de l'engagement des personnages interviewés et dont le cheminement fait l'objet du livre. Rosaire (nom fictif) dira l'état d'esprit qui l'animait au moment où il a rompu avec son engagement: «Tu ne crois plus en rien, en rien. Ta propre maison n'est plus là: c'est un trou. Tout tombe, tu flottes, tu ne sens plus ton corps, toute ta raison de vie part, toute ta connerie remonte à la surface.»

Dans ce livre, somme toute assez sombre, pessimiste et qui pourrait décourager l'engagement social et politique, on trouve quand même une critique du militantisme dont ceux qui demeurent ne peuvent pas ne pas tenir compte. La note d'optimisme sur laquelle s'achève l'ouvrage nous y incite sans doute.

Roger Deslauriers

L'information au futur

Du temps de son premier règne, Robert Bourassa avait exploité avec grande habileté une technique politique bien connue, adaptée aux goûts et aux moyens du jour: celle dite de «la balloune du dimanche». En bref, elle consistait à lancer dans l'opinion publique, sous forme de «scoop», l'annonce d'une réforme éventuelle, d'une idée, d'un projet ou d'une nouvelle politique susceptible de «faire des vagues». Cela aidait Robert Bourassa à voir venir les coups et à rajuster son tir.

La «primeur» du Devoir du 16 mars dernier, annonçant une réforme en profondeur des mécanismes d'application du Code du travail dans le sens de certaines recommandations de la Commission Beaudry, relève en grande partie de la même technique. S'il s'avérait qu'elle soit adoptée par l'Assemblée nationale telle qu'expliquée par l'article du quotidien, cela constituerait sans aucun doute une grande amélioration à la situation actuelle.

C'est pourquoi il n'est point nécessaire de se pencher au-dessus d'une boule de cristal pour prédire une levée de boucliers de la part de tout ce qui «grouille, grenouille et scribouille» avec et autour du Patronat contre cet éventuel projet de loi. Si jamais, bien sûr, il réussit à survivre jusque là.

Aussi, NOUVELLES CSN annonce aujourd'hui que l'on trouvera bientôt, dans les pages économiques d'un quotidien national quelconque, ou encore de l'hebdomadaire à grand tirage Les Affaires, un titre sur six colonnes, disant à peu près ceci: **«Selon le Conseil du patronat: Le projet de réforme Paradis causera la mort de centaines de PME et la perte de milliers d'emplois»**. Ce sera, bien sûr, un «scoop», aussi appelé «fuite calculée».

Au cours de la semaine suivante, à la une cette fois, on trouvera le titre suivant sur quatre colonnes au moins: **«Le patronat s'insurge contre le projet de loi Paradis»**, avec la traditionnelle photo de Ghislain Dufour. Il s'agira alors du compte-rendu d'une conférence de presse où aura été «dévoilé» le contenu de la même «étude d'experts» et demandé une

rencontre extraordinaire avec MM. Paradis et Bourassa.

Puis, quelques jours après une entrevue au Point et une autre au magazine économique de son ami Claude Beauchamp à TVA, au cours desquelles il confirmera ses talents d'épouvantail public et de manipulateur d'opinion, Ghislain Dufour fera encore la manchette avec les résultats d'un sondage conduit parmi ses membres et selon lesquels 84% des patrons sont «très en désaccord» avec ledit projet de loi. La semaine suivante, il rendra publics pour la xème fois les résultats de son sondage semestriel qui répéteront que plus de la moitié des répondants estiment que «les syndicats sont trop puissants» et les patrons, pas assez. Il déclarera alors: *«C'est la preuve que le projet de projet de loi Paradis va directement à l'encontre des vœux de la majorité de la population et nous exigeons du ministre qu'il le retire»*.

Puis, ce sera au tour de tout ce qui gravite autour du Conseil du patronat (Chambres de commerce, etc), de jeter les hauts cris. Jean Francoeur dans Le Devoir et Frédéric Wagnière dans La Presse reprendront leurs arguments, à quelques nuances près. Éditoriaux qui, pour l'essentiel, seront repris par la majorité des pontifes de province. Quant à Lysiane Gagnon, elle protestera parce que le projet de loi ne prévoit toujours pas le retrait pur et simple du droit de grève dans les affaires sociales.

À Québec, l'opposition officielle tergiversera, gênée de voir ses rivaux implanter en 1987 certains changements ou principes contenus dans son propre programme de parti depuis 1973.

Et qu'arrivera-t-il du projet de loi lui-même?

Un instant... C'est de l'information au futur, que nous faisons. Pas de la prophétie de malheur...

Jean-Pierre Paré

CHAMBRES



Notre concours est de plus en plus populaire! Des dizaines de photos nous sont parvenues. Cette photo de Michel Robitaille prise au Centre d'accueil Éloria Lepage a quand même réussi à remporter l'adhésion de notre jury. Félicitations!

\$700 et votre photo dans NOUVELLES CSN: ça vous intéresse?

Photographes amateurs! La CSN a besoin de vous!

Nous sommes en effet à la recherche de photos de l'intérieur des lieux de travail de nos membres, et des travailleurs et travailleuses qui les occupent.

Grâce à la commandite de la Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal et de la Caisse d'économie des travailleurs et travailleuses de Québec, nous vous offrons la possibilité, à chaque deux parutions de NOUVELLES CSN d'ici l'été, de vous faire un peu d'argent de poche pour vos prochaines vacances (jusqu'à \$700!), en même temps que de rendre service à votre centrale syndicale.

Compte tenu de nos besoins habituels en illustrations, nous souhaitons particulièrement des photos montrant des travailleurs et des travailleuses à l'oeuvre dans leurs fonctions quotidiennes.

Les prix donnés seront les suivants:

- LA PHOTO DU MOIS: \$200.00
- LA PHOTO DE LA SAISON (janvier-juin '87): \$500.00
- 2^e prix: \$300.00

Voici les règlements officiels de ce concours.

- 1) L'auteur-e des photos ne doit pas être un-e photographe professionnel-le.
- 2) Les photos doivent illustrer une situation de travail et être prises sur les lieux de travail.
- 3) Les photos doivent nous parvenir en format 5 x 7 ou 8 x 10, préférentiellement en noir et blanc, dans une enveloppe renforcée par du carton, à l'adresse suivante: Concours photos, NOUVELLES CSN, 1601 de Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5.
- 4) Le jury du concours est composé de Jean Gladu, graphiste de NOUVELLES CSN, Michel Giroux, ex-photographe de presse, notamment à la CSN et à LA PRESSE, et de Jean-Pierre Paré, responsable de NOUVELLES CSN. Le choix du jury est sans appel.
- 5) Les choix par le jury de la «photo du mois» seront faits les 12 janvier, 9 février, 9 mars, 6 avril, 4 mai et 1^{er} juin 1987. Les photos soumises doivent donc nous parvenir avant ces dates. La «photo de la saison» sera choisie le 1^{er} juin 1987, à partir des photos primées des mois précédents.
- 6) L'auteur-e d'une photo primée s'engage à en fournir le négatif sur demande.
- 7) Chaque photo doit comprendre à l'endos les renseignements suivants:
 - Nom, adresse complète et numéro de téléphone de l'auteur-e de la photo.
 - Lieu, date et description de la photo (ex.: «Marcel Machinchouette, machiniste chez Machintruc Machinerie de Machinville»).
- 8) Les participant-e-s à ce concours renoncent à tout droit d'auteur quant à l'utilisation actuelle ou future des photos par la Confédération des syndicats nationaux, ses services, fédérations, conseils centraux ou syndicats affiliés, sous réserve, lorsque possible, d'une mention du nom de l'auteur-e.

À AFFICHER SUR VOTRE BABILLARD SYNDICAL